BEER SPIRITS WINE

ALCOOL • NB • LIQUOR

BIÈRES SPIRITUEUX VINS

RAPPORT ANNUEL
2021 - 2022

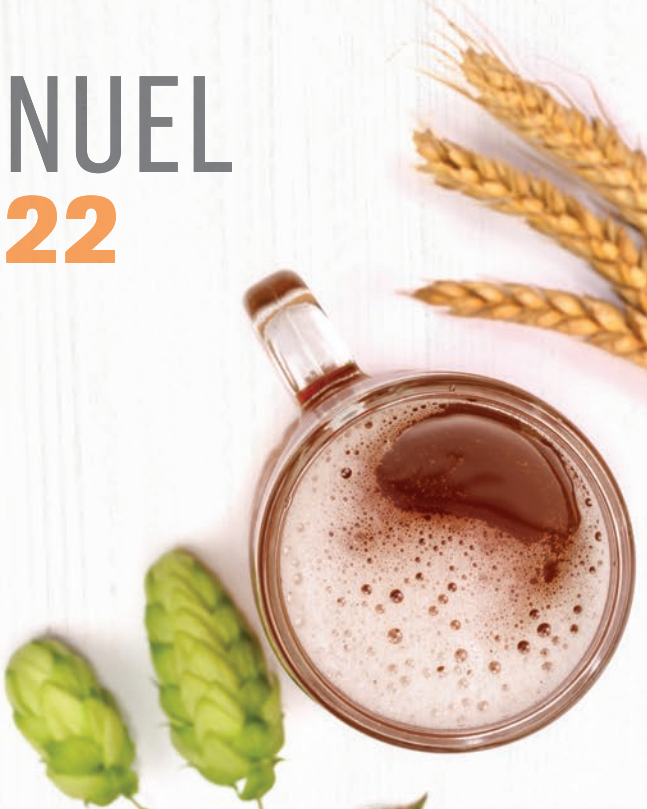

Table des matières

03 | LETTRE DE LA PRÉSIDENCE

04 | MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE

06 | SUIVI DE VOTRE INVESTISSEMENT DANS ANBL

08 | PLAN STRATÉGIQUE

09 | BILAN DE L'ANNÉE 2021-2022

12 | APERÇUS DES AMÉLIORATIONS DES OPÉRATIONS

14 | CULTURE DE HAUTE PERFORMANCE

15 | PRIX DES CARTES DE POINTAGE

16 | CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT

17 | PLEINS FEUX SUR LES PRODUCTEURS LOCAUX

18 | LISTES DES PRODUCTEURS LOCAUX

20 | RESPONSABILITÉ SOCIALE D'ENTREPRISE

21 | GOUVERNANCE

22 | EMPLACEMENTS DES MAGASINS

24 | VENTES PAR EMPLACEMENT

26 | RAPPORT DE GESTION ET DU VÉRIFICATEUR

28 | ÉTATS FINANCIERS

170, rue Wilsey, C.P. 20787
Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5B8

anbl.com

ISSN: 070 425 74
ISBN: 978-1-4605-3116-7

Lettre du président

L'honorable Ernie Steeves
Ministre des Finances
Province du Nouveau-Brunswick
Fredericton, Nouveau-Brunswick

Monsieur le Ministre Steeves,

En tant que président du conseil d'administration et conformément à la Loi sur la Société des alcools du Nouveau-Brunswick et la Loi sur la reddition de comptes et l'amélioration continue, j'ai le grand plaisir de vous remettre le rapport annuel 2021-2022 d'Alcool NB Liquor (ANBL). Moi-même, ainsi que l'ensemble du conseil d'administration, sommes responsables de l'atteinte des buts et objectifs décrits dans ce rapport; nous prenons cette responsabilité au sérieux et en sommes très fiers.

Au cours de l'année qui vient de s'écouler, deux membres du conseil d'administration ont été reconduits pour un deuxième mandat et nous sommes heureux d'accueillir Lori Stickles en tant que présidente et directrice générale.

Les ventes d'ANBL se sont chiffrées à 520 millions de dollars, dépassant les résultats records de 2020-2021 et témoignant de l'attention portée au client par notre équipe à chaque étape de nos opérations. L'équipe d'ANBL a fait preuve de résilience et s'est engagée à poursuivre sa croissance et à contribuer au bien-être de la province du Nouveau-Brunswick, tout en faisant face à la pandémie de COVID-19 durant cette période. Dans ce contexte, nous sommes très fiers d'avoir travaillé avec respect auprès des acteurs concernés pour parvenir à la signature d'une convention collective équitable.

Pendant cette même période, ANBL a continué à investir dans son équipe en mettant l'accent sur la sécurité et la formation. Les améliorations apportées à des cours en ligne pertinents destinés aux employés et offerts dans la langue de leur choix ont permis d'améliorer l'accessibilité et de mieux tenir compte des différents styles d'apprentissage. La santé et la sécurité sont l'un des trois piliers du plan stratégique 2020-2023 d'ANBL, et nous faisons tout en notre possible pour nous améliorer dans ce domaine. Au cours de l'année 2021 2022, seuls 2 % des employés ont été en arrêt de travail en raison de la pandémie.

Dans un contexte de perturbations mondiales des chaînes d'approvisionnement, ANBL a collaboré étroitement avec ses partenaires afin d'en atténuer l'incidence sur nos activités. Nous remercions tous nos fournisseurs pour leur soutien à ANBL.

Au nom du conseil d'administration, je félicite ANBL d'avoir atteint des résultats records et d'avoir rempli sa mission de gérer de manière responsable une société d'État prospère pour les citoyens du Nouveau-Brunswick. Je vous remercie sincèrement pour vos contributions individuelles et collectives qui ont rendu cela possible.

Respectueusement soumis,

John Correia
Président du conseil d'administration

Membres du Conseil d'administration

** En date du 3 avril 2022*

John Correia
président

Cédric Laverdure
directeur

Joanne Bérubé Gagné
directrice

Kathryn Craig
directrice

Kevin Berry
directeur

Paul Elliott
directeur

Bruce Wood
directeur

Lori Stickles
présidente et directrice générale

Andrea Dewitt
secrétaire

Message de la présidente

L'exercice financier 2021-2022 était la deuxième année du plan stratégique triennal d'ANBL. Je suis tellement fière de l'équipe d'ANBL pour les résultats obtenus et la capacité de l'équipe à réaliser nos priorités stratégiques de rendements financiers, à établir une culture axée sur le client hautement performante et à se concentrer sur la responsabilité sociale de l'entreprise en toute sécurité et avec professionnalisme en ces temps difficiles.

Les perturbations de la chaîne d'approvisionnement mondiale et les problèmes de main-d'œuvre, auxquels s'ajoutent les conséquences environnementales et le conflit en Ukraine, ont tous eu des répercussions sur nos activités ainsi que sur celles de nos estimés partenaires. En tenant compte de ces éléments, les résultats exceptionnels obtenus par ANBL en 2021-2022, qui ont dépassé les résultats de vente record atteints en 2020-2021, témoignent de la détermination et du dévouement de l'équipe à obtenir des résultats. L'accent mis sur nos clients et les pratiques exemplaires démontrées dans l'ensemble de notre réseau de détail ont permis de faire bénéficier la province de résultats records.

ANBL prend sa responsabilité sociale d'entreprise très au sérieux. En 2021-2022, ANBL a établi une stratégie communautaire révisée, soutenue par les commentaires de nos clients et de nos équipes, qui permettra à ANBL de concentrer ses efforts sur la sécurité alimentaire et d'avoir vraiment une incidence significative sur nos communautés et la province. Bien que notre priorité soit la sécurité alimentaire, nous avons également soutenu d'autres causes lorsque le besoin s'en faisait sentir, notamment diverses organisations caritatives enregistrées au Nouveau-Brunswick, et nous avons répondu à l'appel de la Croix-Rouge pour lutter contre la crise humanitaire en Ukraine. Nous sommes très fiers de notre contribution aux communautés de notre province et notre équipe est convaincue de la portée positive qu'elle a sur nos amis et voisins, ici même à la maison.

Au cours de l'année 2021-2022, ANBL a également honoré son mandat provincial consistant à dynamiser le secteur privé en approuvant neuf nouveaux contrats de producteurs d'alcools artisanaux locaux et quatre contrats d'emplacement de magasin de franchise. Nous avons fait preuve de diligence raisonnable, en tant que détaillant responsable de l'alcool au Nouveau-Brunswick, et nous avons mis à jour la politique du programme de magasin de franchise afin de refléter une meilleure gestion et de meilleures possibilités pour cette partie de la société en pleine croissance. De plus, ANBL s'est associée à la Première Nation Elsipogtog dans le cadre d'un programme pilote visant à établir le premier emplacement de magasin de franchise des Premières Nations du genre. Nous sommes très fiers de cette nouvelle perspective de partenariat auprès des communautés des Premières Nations.

L'année 2021-2022 a été une année historique pour ANBL, et nous y repenserons avec un sentiment de fierté et de réussite.

Lori Stickles
Présidente et directrice générale

Direction Supérieure

** En date du 3 avril 2022*

Lori Stickles
présidente et directrice générale

Jamie LeBlanc
vice-président et directeur financier

Paul Henderson
vice-président de la gestion des catégories et la chaîne d'approvisionnement

Alan Sullivan
vice-président des canaux de ventes

Erin Fullerton
vice-présidente des ressources humaines

Craig Clark
vice-président des technologies de l'information

Lara Wood
vice-présidente du marketing et communications

Mike Harty
vice-président des opérations

Patti Douglass
première adjointe de direction

ALCOOL · NB · LIQUOR
BEER SPIRITS WINE
BIÈRES SPIRITUEUX VINS
@ANBL
@ANBL_ENG
@ANBL_FR
@ANBL
SPECIALTIES
PILSNER
Brandy
Pimm's
GRIS
PINOT GRIGIO
COGNA
COOLER
VODKA
TEQUILA

WINES VINS
ALCOOL NB LIQUOR
SOUTH AFRICA • AFRIQUE DU SUD
CANADA
ARGENTINA • ARGENTINE
SAVE $1
ÉCONOMISEZ
SAVE $4
ÉCONOMISEZ

SUIVI DE VOTRE INVESTISSEMENT DANS ANBL

ANBL est responsable de l'achat, de l'importation, de la distribution et de la vente au détail de toutes les boissons alcoolisées au Nouveau-Brunswick. En tant que société de la Couronne provinciale, nous servons le public et la communauté des titulaires de licence par l'entremise d'un réseau de magasins d'entreprise, de points de vente de franchises privées et d'épiceries.

Voici quelques-uns des chiffres clés qui illustrent ces responsabilités et ces efforts.

NOMBRE DE PRODUITS PROVENANT DES RÉGIONS/PAYS SUIVANTS

CANADA
2 592

NOUVEAU-BRUNSWICK
1 064

ÉTATS-UNIS
729

AMÉRIQUE DU SUD
374

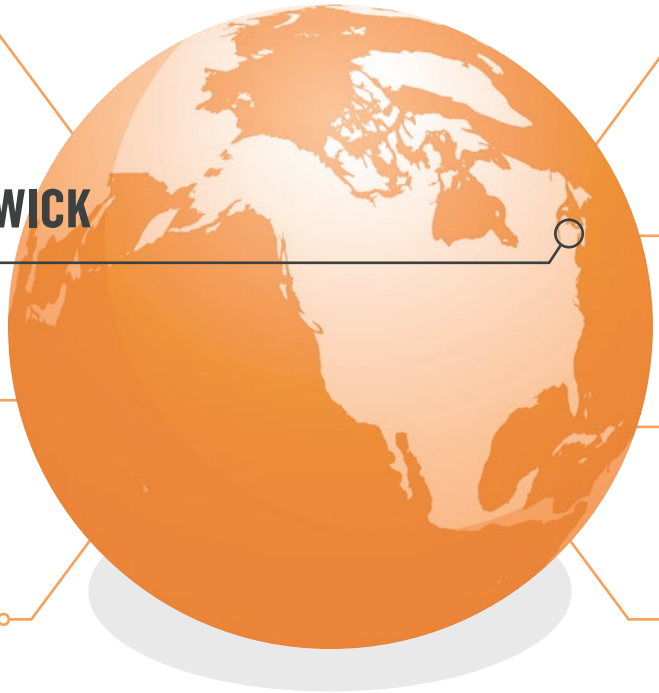

EUROPE
2 422

ASIE
18

AFRIQUE
96

AUSTRALIE
309

NOMBRE D'EMPLOIS

ENTREPÔT
24

CENTRE DES ACTIVITÉS DE DÉTAIL (CAD)
134

MAGASINS D'ENTREPRISE
321

** Le nombre d'emplois correspond au nombre d'employés actifs et aux employés en congé au 3 avril 2022. Les employés occasionnels ne sont pas inclus dans ces totaux.*

VENTES À

40
MAGASINS D'ENTREPRISE DANS 29 COMMUNAUTÉS

88
AGENTS

67
ÉPICERIES

+7,7 MILLION
TRANSACTIONS PUBLIQUES

+1 100
TITULAIRES DE LICENCE

RETOUR AUX NÉO-BRUNSWICKOIS

206,3
MILLIONS DE DOLLARS

- ROUTES
- ÉCOLES
- HÔPITAUX
- COLLECTIVITÉS
- SOINS DE SANTÉ

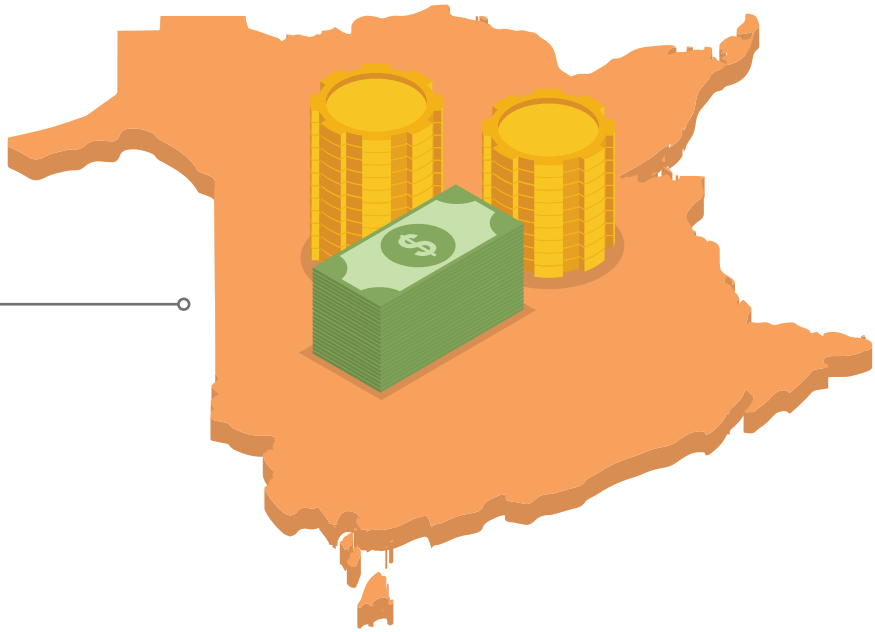

Plan strategique

L'exercice financier 2019-2020 a représenté la première année complète du dernier plan stratégique de la société. Le plan stratégique 2020-2023 s'est appuyé sur les succès du plan précédent et a été élaboré en gardant la mission, la vision et les objectifs comme principaux moteurs. Les trois principaux domaines d'intervention du plan sont les suivants :

- **Finances :** Atteindre l'objectif de revenu net fixé par la province, en se concentrant sur la croissance des revenus et la réduction des coûts.
- **Culture performante centrée sur le client :** Optimiser la valeur pour les clients et les parties prenantes
- **Responsabilité sociale d'entreprise :** Améliorer la santé et la sécurité

Le plan stratégique est également soutenu par les valeurs fondamentales d'ANBL :

- **Impressionnez votre client**
- **Soyez attentif**
- **Osez faire mieux**
- **Célébrez le succès**
- **Amusez-vous**

Cette stratégie repose sur les fondements solides de notre marque, de notre valeur, de notre confiance, de notre communauté, de notre sécurité et, bien sûr, de notre personnel.

Bilan de l'année 2021-2022

Conformément à la convention comptable courante dans le secteur de la vente au détail, ANBL suit un cycle de rapports de 52 semaines, ce qui nécessite périodiquement un exercice financier de 53 semaines en raison de la date variable de fin d'exercice. Ainsi, l'exercice terminé le 3 avril 2022 comptait 53 semaines.

Tout au long de l'année, ANBL a dû composer avec les effets de la COVID-19 et les répercussions connexes sur l'industrie de la vente au détail et sur les habitudes d'achat des consommateurs. Malgré ce contexte d'incertitude, ANBL a réussi à générer un revenu net de 198,7 millions de dollars, dépassant ainsi de 20,7 millions de dollars son objectif budgétaire de 178,0 millions de dollars, et a continué à remettre d'importants bénéfices à la province et à la population du Nouveau-Brunswick.

Les *ventes totales ont dépassé* les objectifs budgétaires dans toutes les catégories, atteignant un résultat record de 519,9 millions de dollars. Les spiritueux, les panachés et les cidres ont dépassé les objectifs de vente de près de 15 millions de dollars, les bières de 11,8 millions de dollars et les vins de 9,6 millions de dollars. Le coût total des commissions et remises accordées aux magasins de franchise et aux partenaires ANBL titulaires de licence a dépassé le budget en raison de ventes plus élevées que prévu aux magasins de franchise.

Le *coût des ventes* a dépassé les objectifs budgétaires de 24,8 millions de dollars, nos équipes ayant dû réaliser plus d'achats afin de répondre à la demande des consommateurs. Le *coût des ventes* a également été affecté par une augmentation difficilement prévisible des coûts de la chaîne d'approvisionnement.

La marge brute d'ANBL est demeurée positive, totalisant 272,0 millions de dollars, se rapprochant des objectifs du plan annuel. Ces bons résultats reflètent une croissance de 6,5 millions de dollars d'une année à l'autre.

BÉNÉFICE BRUT (%)

RÉELS par rapport au PLAN

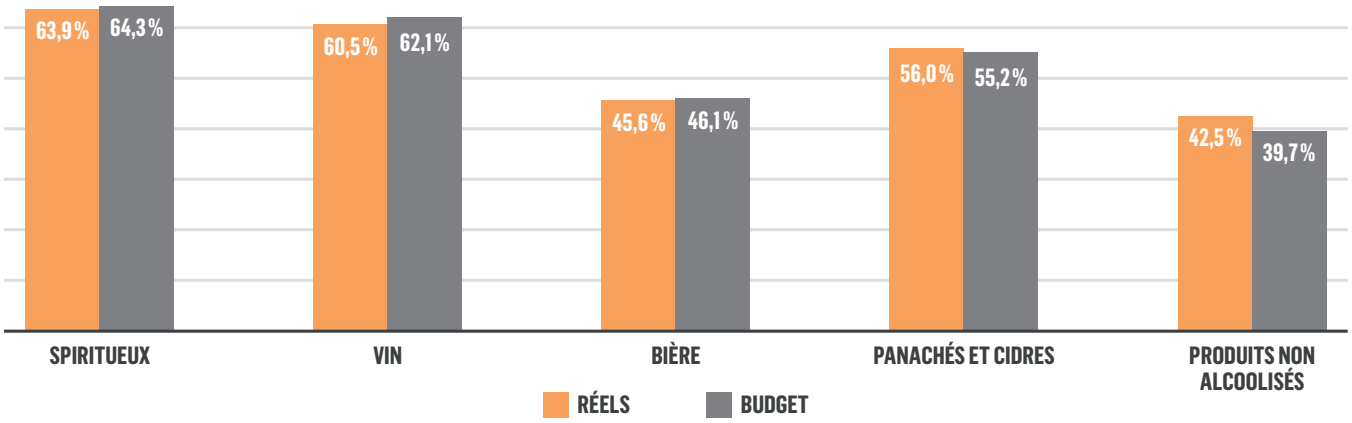

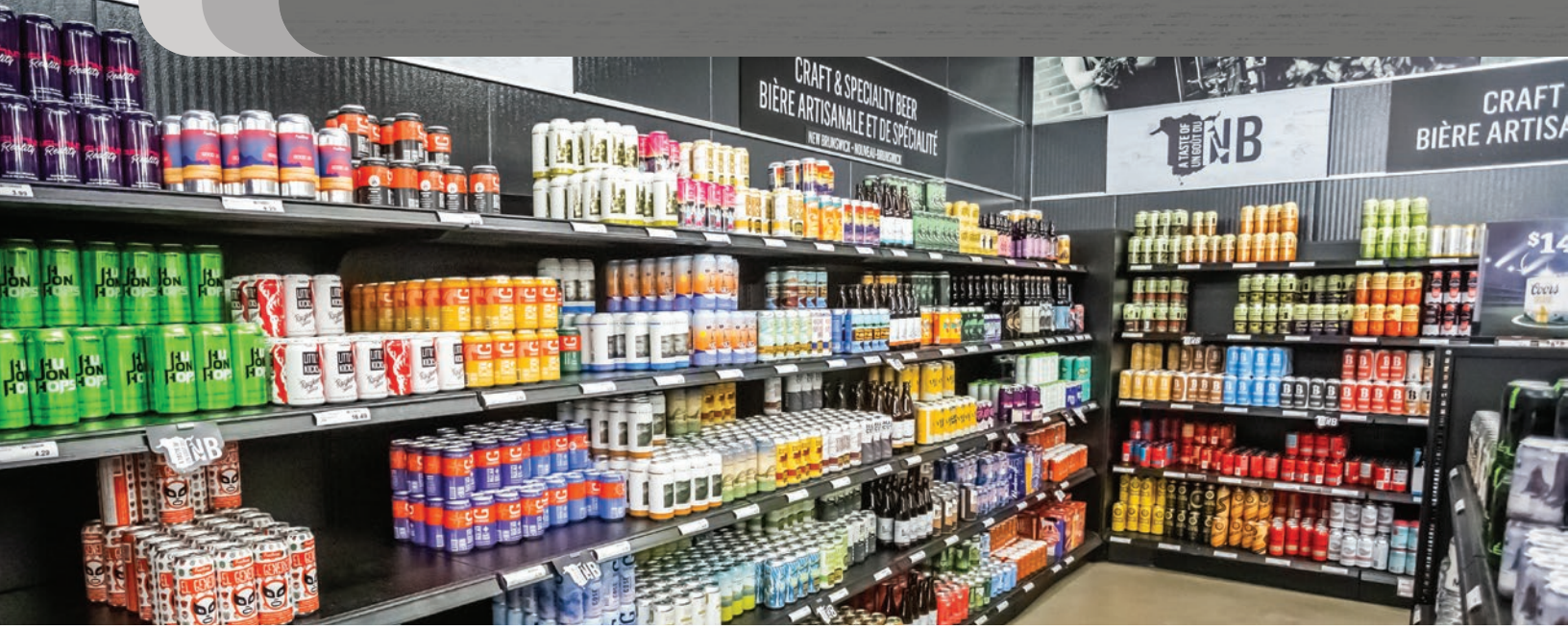

ANBL a dépassé le budget pour les charges liées et non liées à l'exploitation en raison de la reclassification de projets (des charges de capital aux dépenses) et des répercussions des négociations de la convention collective définitive.

ÉTAT DES OPÉRATIONS ET DU CAPITAL

$ (EN MILLIERS)	ÉTAT RÉEL	BUDGET	ÉCART
Ventes totales – Produits	519 884 $	468 709 $	51 175 $
Moins les commissions et remises	11 320 $	10 231 $	(1 089 $)
Ventes nettes	**508 564 $**	**458 478 $**	**50 086 $**
Coût total des ventes – Produits	236 540 $	211 758 $	(24 782 $)
Marge brute	**272 024 $**	**246 720 $**	**25 304 $**
Autres revenus	3 111 $	3 267 $	(156 $)
Charges d'exploitation et hors exploitation	76 435 $	71 985 $	(4 450 $)
Revenu net	**198 700 $**	**178 002 $**	**20 698 $**
Capital	**1 311 $**	**4 714 $**	**(3 403 $)**

REMISES AUX GOUVERNEMENTS (EN MILLIERS DE DOLLARS)

	2021-2022		2020-2021	
PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK				
* Paiements sur le revenu net	206 259	$	220 955	$
Fonds en fiducie pour l'environnement	3 655		3 719	
Impôts fonciers	234		249	
	210 171		224 923	
GOUVERNEMENT DU CANADA				
Taxe de vente harmonisée	43 760		43 162	
Droits d'accises et droits de douane	23 265		19 565	
	67 025		62 727	
TOTAL	277 196	$	287 650	$

** Les paiements à la province provenant du revenu net représentent l'encaisse nette disponible pour l'exercice financier et fluctuent d'une année à l'autre en fonction de l'encaisse disponible.*

Aperçus des améliorations des opérations

OPÉRATIONS ET SÉCURITÉ

Gestion des biens et efficacité

Alors que la pandémie a continué à imposer des changements opérationnels, l'équipe des installations a saisi l'occasion de se concentrer sur l'optimisation du Centre des activités de détail en fonction de l'évolution des modèles de travail et des priorités sur le plan de la sécurité et de l'environnement. De nombreuses améliorations intérieures et extérieures ont été apportées au cours de l'année. Outre certaines réparations indispensables, des changements innovants tels qu'une cafétéria en libre-service et de nouveaux espaces de collaboration ont été créés pour répondre aux besoins d'une main-d'œuvre travaillant de plus en plus à distance et à l'évolution des modes d'utilisation.

La protection de l'environnement était également au centre des préoccupations. ANBL a poursuivi sa participation au programme ÉconoPointes en partenariat avec Énergie NB et a assuré la réalisation de mises à jour d'entretien axées sur l'environnement dans les magasins d'entreprise afin de contribuer aux efforts d'amélioration du rendement énergétique.

La sécurité chez ANBL

ANBL continue de s'appuyer sur son leadership en matière de sécurité. Cette année, les protocoles relatifs à la COVID-19 étaient toujours en vigueur et ANBL a surpassé les exigences en ce sens pour le bien de nos clients, fournisseurs et équipes. Les équipes ont été très actives et se sont engagées à accroître les réalisations d'ANBL en matière de sécurité en améliorant l'accès à la formation, en communiquant de manière cohérente les succès en matière de sécurité et en intégrant des messages de sécurité dans les opérations quotidiennes afin de souligner leur importance au sein de l'équipe et de s'assurer que tous les membres les gardent bien en tête.

CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT ET ENTREPÔT

Au cours de l'exercice 2021-2022, l'équipe de la chaîne d'approvisionnement d'ANBL a continué à composer avec les perturbations de la chaîne d'approvisionnement mondiale qui ont commencé l'année précédente. La croissance mondiale des achats de biens de consommation a entraîné une myriade de problèmes, notamment l'encombrement des ports, la pénurie de conteneurs d'expédition, etc. Pour minimiser le risque pour ANBL et ses clients, tous les services d'ANBL ont fait preuve de polyvalence et de flexibilité et ont travaillé ensemble dans un contexte de changement constant. Grâce à ces efforts réussis, ANBL a pu limiter les pénuries et les répercussions globales sur ses clients tout en continuant à augmenter ses ventes.

Tout en travaillant sur la sécurité et l'optimisation de notre entrepôt, l'équipe a expédié 2 963 200 caisses de produits, soit 224 673 caisses de plus que l'exercice précédent.

L'équipe de la chaîne d'approvisionnement a terminé le projet relatif au système de commandes centralisées qui a débuté au cours de l'exercice 2020-2021 en ajoutant au système le dernier des 39 magasins en juin 2021. Toutes les commandes provenant de l'entrepôt central sont désormais traitées par une équipe de l'unité de la chaîne d'approvisionnement, ce qui permet aux équipes des magasins d'entreprise de se concentrer sur le l'encadrement et la vente. Le redimensionnement des stocks dans nos magasins a également conduit à des pratiques de stockage plus sécuritaires qu'auparavant dans les magasins.

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

L'équipe de technologie de l'information a continué à soutenir le développement, la mise en œuvre et la maintenance en continu des systèmes et processus d'information d'ANBL pour le Centre des activités de détail et le réseau de vente au détail de la province. Elle a adapté ces systèmes de manière efficace pour prendre en charge un modèle de travail en évolution, qui alterne entre le soutien à distance et le soutien en personne.

Non seulement ANBL était bien positionnée pour s'adapter aux changements en matière de main-d'œuvre, mais elle a aussi saisi l'occasion pour évaluer tous les systèmes et pour y apporter des améliorations afin d'assurer une préparation continue face à tout changement. Cette année, les investissements dans la technologie ont porté sur la fonctionnalité de nos systèmes à l'appui des objectifs commerciaux et sur la mise à niveau des systèmes technologiques afin de maintenir nos plateformes à jour.

Culture de haute performance

APPRENTISSAGE ET FORMATION

ANBL poursuit son engagement quant au perfectionnement et à l'apprentissage de ses employés. Comme les restrictions en matière de COVID-19 ont eu des répercussions sur la capacité des membres de l'équipe à assister à des cours et des formations en personne, ANBL a amélioré l'apprentissage en ligne et continue à en tirer parti afin d'offrir des occasions d'apprentissage plus pertinentes et plus sécuritaires.

En plus de permettre aux membres de l'équipe d'accéder à des formations dans des domaines tels que la connaissance des produits et la formation aux logiciels, les améliorations apportées à l'accès et à la plateforme ont également permis à ANBL de dispenser des formations de manière efficace et efficiente sur des rubriques réglementaires telles que la confidentialité et la santé et la sécurité au travail. Au total, les membres de l'équipe ont effectué environ 20 000 heures de formation en ligne.

ENGAGEMENT DES EMPLOYÉS

Les répercussions de la pandémie sur l'ensemble de l'équipe d'ANBL ont rendu encore plus important l'engagement des employés. ANBL a mené un sondage sur l'engagement des employés en septembre 2020 et de nouveau en février 2022 afin d'obtenir une analyse objective de la situation. Le taux de participation au sondage de février a été de 83 %. Les résultats globaux d'engagement ont diminué de 0,04 point entre les sondages (de 4,06 à 4,02 sur une note possible de 5). Des plans d'action ont été élaborés sur la base des réponses spécifiques et des domaines d'amélioration suggérés. Ils seront mis en œuvre tout au long de la période 2022-2023.

SERVICE À LA CLIENTÈLE ET ENCADREMENT

L'un des plus grands défis de cette année a été de préserver la qualité de l'expérience de nos clients en magasin tout en s'adaptant aux protocoles changeants en lien avec la pandémie. Il était important pour ANBL d'adapter ses méthodes de formation pour faire face à ces obstacles, afin que l'encadrement puisse se poursuivre même lorsque les déplacements et les réunions en personne étaient limités.

L'un des principaux objectifs de l'équipe responsable de la formation des associés en vente au détail d'ANBL était de créer des vidéos de formation et des ressources de formation pour assurer la continuité de l'encadrement pendant les périodes de déplacements restreints. L'avantage de créer ces vidéos était qu'elles pouvaient être mises à la disposition de tous les membres de l'équipe du magasin, ce qui augmentait la portée de la formation.

Ces efforts en matière de technologie numérique ont permis une formation continue lorsque les déplacements étaient limités et ont contribué à assurer la continuité de l'encadrement et à renforcer la culture de la primauté du service client tout au long de la pandémie.

PRIX DES CARTES DE POINTAGE DES MAGASINS

Décerné aux magasins de chaque bannière ayant obtenu les meilleurs résultats sur leur carte de pointage.

Les Prix d'excellence du service ont été affectés par la pandémie, mais ANBL a continué avec son Prix de la carte de pointage. Ce dernier a été attribué sur la base des résultats de l'équipe, de la valeur ajoutée à la caisse, des évaluations mystères et des super aubaines et des ventes groupées.

Bannière « A »
Or - Dieppe, rue Regis
Argent - Corbett

Bannière « C »
Or - Dieppe Blvd
Argent - Grand Falls

Bannière « B »
Or - Edmundston
Argent - Riverview

Bannière « D »
Or - Shippagan
Argent - Beresford

Caractéristiques du produit

La pandémie de la COVID-19 a entraîné de nombreux changements dans l'approche de la gestion des catégories d'ANBL en raison de l'évolution rapide des comportements des consommateurs, des changements dans les réseaux de distribution, les habitudes de consommation et bien plus encore.

Les consommateurs ont moins visité nos succursales, mais ont acheté plus en choisissant des formats plus grands et en essayant différents produits dans toutes les catégories. Ces nouvelles tendances en matière de consommation ont fait en sorte que toutes les équipes d'ANBL qui soutiennent la chaîne d'approvisionnement ont dû réagir rapidement pour que les bons produits soient au bon endroit au bon moment.

La catégorie des spiritueux avait déjà connu une croissance qui s'est accélérée cette année. En plus de choisir des produits nouveaux et de plus grand format, les clients ont également manifesté leur intérêt pour les produits haut de gamme.

La catégorie des bières a continué à connaître des changements significatifs sur le plan des habitudes d'achat des consommateurs cette année. La tendance à privilégier les grands formats semble toutefois s'être maintenue dans cette catégorie. Les consommateurs de bière se sont également tournés vers les produits haut de gamme.

ANBL est resté un leader national dans la catégorie des cidres et des panachés. Les emballages de plus grand format ont également joué un rôle déterminant, de même que l'arrivée de nouveaux produits et d'options d'emballages offrant un assortiment de produits qui ont trouvé un écho auprès des clients. Les cidres et les panachés ont continué à bénéficier d'une forte innovation et d'une planification exceptionnelle de la part de nos fournisseurs partenaires.

Enfin, la catégorie des vins couronne une année de croissance particulièrement réussie, grâce notamment aux nouveaux produits haut de gamme du programme Expérience. Le lancement de la gamme Essentiels du programme Expérience, qui connaît un grand succès, a joué un rôle important en ce sens. Les vins de première qualité mis en vedette dans le cadre du programme ont largement contribué aux résultats favorables dans cette catégorie, la vente des 80 UGS en question s'étant élevée à 12 000 caisses.

Pleins feux sur les producteurs locaux

Nous sommes fiers de nos partenariats avec de nombreux producteurs néo-brunswickois, tant artisanaux que traditionnels, qui contribuent à une industrie de l'alcool dynamique et en pleine croissance au Nouveau-Brunswick. ANBL maintient également un éventail varié de produits nationaux et internationaux afin de s'assurer de toujours répondre aux attentes de ses clients.

ANBL a toujours appuyé l'industrie artisanale locale par le biais de marges favorables, de soutien marketing, de soutien commercial et d'autres programmes. Cette année, la valeur de ce soutien a été estimée à 9 millions de dollars.

En raison de l'énorme croissance du secteur artisanal local au cours des dernières années, ANBL a reconnu le besoin de réexaminer son soutien à l'industrie afin de s'assurer qu'elle contribue constamment à favoriser un secteur de l'alcool solide et durable au Nouveau-Brunswick. Afin de clarifier le rôle et le soutien d'ANBL, nous avons élaboré une stratégie de trois ans pour les producteurs locaux dans laquelle nous nous engageons à collaborer avec le secteur de l'alcool de la province pour la mettre en œuvre. Nous sommes convaincus que cette stratégie claire et à long terme contribuera au développement d'une industrie durable qui équilibrera les besoins de tous les intervenants et apportera une valeur économique aux Néo-Brunswickois.

LISTES DES PRODUCTEURS LOCAUX

** En date du 3 avril 2022*

13 Barrels Brewing, Bathurst

3Flip Brewing, Fredericton

Acadie-Broue Inc, Moncton

Appleman Farms Ltd., Gagetown

AWOL Brewery, Moncton

Bagtown Brewing Company Inc., Sackville

Belleisle Vineyards, Springfield

Big Axe Brewery Inc., Nackawic

Big Fiddle Still, Harvey

Black Galley Distilling, Fredericton

Blue Roof Distillers, Malden

Brasserie Chockpish, Dieppe

Brasserie Retro Brewing, Bertrand

Brasseux d'la Cote, Tracadie

Broue de Paien, Bouctouche

Brule Brewing Company (Flying Boats), Dieppe

Carroll's Distillery, Miramichi

CAVOK Brewing, Dieppe & Cap-Pelé

Celtic Knot, Riverview

Cross Creek Brewing, Woodstock

Devil's Keep Distillery, Hanwell

Distillerie Fils du Roy Inc, Paquetville

Dunham's Run Estate Winery, Kingston

Foghorn Brewing Company, Rothesay

Four Rivers Brewing, Bathurst

Gaëtan Lebel Inc., Saint Quentin

Gagetown Distilling & Cidery, Gagetown

Gahan House, Moncton, Saint John & Fredericton

Gordon McKay & sons 1996 Ltd., Pennfield

Grand Falls Brewing, Grand Falls

Granite Town Farms, St. George

Graystone Brewing, Fredericton

Gridiron Brewing, Hampton

Grimross Brewing Corp., Fredericton

Half Cut Brewing, Fredericton

Hammond River, Quispamsis

Hampton Brewing, Hampton

Happy Craft Brewing, Moncton

Holy Whale Brewing Corp., Riverview & Alma

Johnny Jacks, Oromocto

King West Brewing Co., Fredericton

Kingston Creek Cider, Kingston

La Ferme Maury, St-Edouard-de-Kent

La Framboise Francoeur, Notre-Dame-de-Lourde

Latitude 46 Estate Winery, Memramcook

Les Brasseurs du Petit-Sault, Edmundston

Long Bay Brewing, Rothesay

Loyalist City Brewing Co, Saint John

Magnetic Hill Winery, Moncton

Mama's Brew Pub, Fredericton

Maybee Brewing Company, Fredericton

Microbrasserie Houblon-Pêcheur, Village-des-Poirier

Moonshine Creek Craft Distillery, Waterville

Moosehead Small Batch, Saint John

MorALE Brewsters, Oromocto

Motts Landing Vineyards, Cambridge Narrows

New Maritime Brewing, Miramichi

Novum Boreas Microbrasserie, Saint-Quentin

O. G. Ales, Harvey

O'Creek Brewing, Dieppe

Ole Foggy Distillery, Hampton

Picaroons, Fredericton, Saint John & St. Stephen

Pioneer Mountain Estates, Moncton

Pump House, Moncton & Shediac

Red Rover Craft Cider, Fredericton

Richibucto River Wine Estates, Mundleville

Savoies Brewhouse, Charlo

Seize The Day Distillery, Gagetown

Snow Fox, Moncton

Sunset Heights Meadery, McLeod Hill

Sussex Ale Works, Sussex

Sussex Cider Company, Sussex

Sussex Craft Distillery, Sussex Corner

The Cap, Fredericton

Think Brewing Co., Harvey

Three Dog Distilling, Miramichi

Tide & Boar, Moncton

Timbership Brewing, Miramichi

Tire Shack Brewing, Moncton

Tobique River Trading Company, Perth Andover

Trailway Brewing, Fredericton & Saint John

Tuddenham Farms, Oak Bay

Twin Harbour Brewing, Saint Antoine

Verger Belliveau Orchard (Scow Cider), Memramcook

Vinerie DesFruits Winery, Saint-André

Waterside Farms Cottage Winery, Waterside

Winegarden Estate Ltd. Winery and Distillery, Baie-Verte

Yip Cider, Kingston

York County Cider, Fredericton

Responsabilité sociale d'entreprise

ANBL concilie une solide expérience de la vente au détail et un mandat de vente avec un engagement envers la responsabilité et la communauté. Les piliers de la stratégie sont conçus pour fonctionner de concert en vue de l'amélioration de notre province par le biais de l'éducation, de la sécurité et du soutien financier à nos communautés. Dans le cadre de son engagement en matière de transparence, ANBL établira des cibles appropriés permettant de mesurer la réussite des piliers et d'en rendre compte.

Dans cette optique, ANBL a établi la réalisation de jalons en matière de responsabilité sociale d'entreprise (RSE) comme une mesure de rendement dans son plan annuel. Les résultats de cette mesure seront présentés dans le rapport annuel d'ANBL pour l'exercice 2022-2023.

ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE

Au cours de l'exercice 2021-2022, ANBL a consolidé les efforts de soutien communautaire afin de se concentrer sur la sécurité alimentaire en fonction des commentaires des membres de notre équipe, des clients et du public. Notre accent sur la sécurité alimentaire est soutenu par un nouveau partenariat avec l'organisme sans but lucratif Food Depot Alimentaire, qui permettra à ANBL de soutenir les organismes partenaires à travers la province.

Le bénévolat est une autre façon pour ANBL de soutenir les communautés. Nous menons des campagnes de recrutement de bénévoles dans le but d'accroître l'engagement des employés dans les efforts de soutien communautaire, en offrant à tous les employés à temps plein et à temps partiel une journée de bénévolat rémunérée. Enfin, dans le but de soutenir encore d'autres organismes de bienfaisance, ANBL gère un programme de loterie trimestriel, permettant à tout organisme de bienfaisance enregistré de demander un financement.

PROMOTION DE LA CONSOMMATION RESPONSABLE

Comme ANBL fait la promotion et la vente d'alcool, nous sommes fermement engagés à sensibiliser les clients sur la façon de consommer de manière responsable. Dans le cadre de notre stratégie globale de marque et de marketing, des messages sur la consommation responsable seront intégrés de manière cohérente dans la stratégie globale de contenu d'ANBL, fournissant ainsi aux consommateurs des conseils en matière de consommation responsable et renforçant la position d'ANBL à cet égard. De plus, un nouveau programme, le Programme de raccompagnement sécuritaire d'ANBL, a été élaboré afin de servir de pierre angulaire de notre parrainage d'événements, nous permettant non seulement d'offrir des occasions de sensibiliser le public sur les dangers de l'alcool au volant, mais aussi de fournir des options de transport en temps réel et sur place pour ceux qui consomment de l'alcool.

VENTE RESPONSABLE

ANBL est un chef de file en matière de vente sécuritaire dans nos magasins d'entreprise et nous nous efforçons d'être une ressource pour nos partenaires dans tous les canaux et de leur fournir le soutien dont ils ont besoin. Des formations et des ressources sont proposées aux nouveaux employés et aux nouveaux partenaires de canaux (agents, producteurs locaux, etc.). Les domaines clés sur lesquels porte la formation sont la fourniture responsable d'un excellent service à la clientèle et l'utilisation cohérente du programme « Vérification 30 » pour s'assurer que les clients ont l'âge de la majorité.

Gouvernance

LETTRE DE MANDAT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La lettre de mandat du gouvernement du Nouveau-Brunswick continue d'être un élément clé de la gouvernance d'ANBL. Cette lettre est une indication formelle au conseil d'administration d'ANBL des attentes du gouvernement à son égard. ANBL est au cœur de la future plateforme économique du Nouveau-Brunswick et, par cette lettre, le gouvernement renforce sa relation solide et constructive avec le conseil d'administration et la direction d'ANBL.

RELATIONS DE TRAVAIL

ANBL a signé une nouvelle convention collective avec la section locale 963 du SCFP le 2 décembre 2021. Cette convention collective s'applique à plus de 500 membres de l'équipe des magasins d'entreprise et l'entrepôts d'ANBL. Cette convention est en vigueur du 1er avril 2019 au 31 mars 2024.

RAPPORT SUR LA *LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES*

Cinq plaintes relatives à la langue ont été reçues au cours de l'exercice 2021-2022 à ANBL. ANBL travaille avec le Commissariat aux langues officielles du Nouveau-Brunswick pour mettre en œuvre les mesures correctives appropriées.

RAPPORT SUR LA LOI SUR LES DIVULGATIONS FAITES DANS L'INTÉRÊT PUBLIC

Comme le prévoit l'article 18(1) de la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*, le directeur général doit préparer un rapport sur les divulgations d'actes répréhensibles qui ont été faites à un superviseur ou à un fonctionnaire désigné de la fonction publique dont le directeur général est responsable. Aucune plainte n'a été déposée de cette manière au cours de l'exercice 2021-2022, conformément à la politique.

Une (1) plainte pour faute présumée a été déposée dans le cadre d'une affaire distincte, en dehors du cadre de la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*. Le traitement de cette affaire est en cours.

LOI SUR LE DROIT À L'INFORMATION ET LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE

Au cours de l'exercice 2021-2022, neuf demandes ont été reçues en vertu de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*. Toutes les demandes ont été traitées au cours de l'exercice financier.

AUDIT DE RENDEMENT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

Au cours de l'exercice 2021-2022, le vérificateur général du Nouveau-Brunswick s'est engagé dans une vérification de rendement d'ANBL, vérifiant les périodes d'avril 2018 à mars 2021. ANBL a travaillé avec diligence avec l'équipe du vérificateur général pour fournir les documents demandés et les réponses à leurs recommandations. Le rapport final a été publié en juin 2022, et les recommandations seront attribuées en interne, avec un suivi et un rapport sur les progrès de la mise en œuvre. ANBL mettra publiquement à jour son statut de mise en œuvre dans son rapport annuel pour les cinq prochains exercices financiers.

À la fin de l'exercice 2021-2022, ANBL n'avait reçu aucune recommandation du vérificateur général au cours des cinq dernières années.

PROGRAMME DE BOURSES D'ÉTUDES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le programme de bourses d'études du conseil d'administration d'ANBL est ouvert à tous les employés d'ANBL et à leurs familles. En 2021-2022, dix bourses d'études ont été attribuées pour un programme d'éducation admissible.

POINTS D'ACCÈS

1. Bathurst
2. Beresford
3. Bouctouche
4. Brookside Mall, Fredericton
5. Campbellton
6. Caraquet
7. Chatham
8. Dalhousie
9. Devon Park, Fredericton
10. Dieppe Blvd., Dieppe
11. East Point, Saint John
12. Edmundston
13. Elmwood Dr., Moncton
14. Expérience by/par ANBL Moncton
15. Fairville Blvd., Saint John
16. Grand Falls
17. Hampton
18. Kennebecasis Valley
19. Moncton North
20. Mountain Rd., Moncton
21. Neguac
22. Newcastle
23. Oromocto
24. Corbett Centre, Fredericton
25. Regis St., Dieppe
26. Richibucto
27. Riverview
28. Sackville
29. Salisbury Depot
30. Shediac
31. Shippagan
32. Somerset St., Saint John
33. St. Andrews
34. St. Stephen
35. Sussex
36. Tracadie-Sheila
37. Vaughan Harvey Blvd., Moncton
38. Wellington Row, Saint John
39. Woodstock
40. York St., Fredericton

1. Atlantic Superstore Atholville
2. Atlantic Superstore Bathurst
3. Atlantic Superstore Chatham
4. Atlantic Superstore Edmundston
5. Atlantic Superstore Grand Falls
6. Atlantic Superstore Kennebecasis
7. Atlantic Superstore Main St., Moncton
8. Atlantic Superstore Millidgeville, Saint John
9. Atlantic Superstore Nashwaaksis, Fredericton
10. Atlantic Superstore Newcastle
11. Atlantic Superstore Oromocto
12. Atlantic Superstore Riverview
13. Atlantic Superstore Rothesay Ave., Saint John
14. Atlantic Superstore Smythe St., Fredericton
15. Atlantic Superstore St. Stephen
16. Atlantic Superstore Sussex
17. Atlantic Superstore Tracadie
18. Atlantic Superstore Trinity Dr., Moncton
19. Atlantic Superstore Woodstock
20. Co-Op - Beaubear - Miramichi
21. Co-Op - Fredericton
22. Co-Op - Tracadie
23. Co-Op IGA - Bouctouche
24. Co-Op IGA - Dieppe
25. Co-Op IGA - Shediac
26. Co-Op IGA Extra Campbellton
27. Co-Op IGA Extra - Caraquet
28. Co-Op IGA Extra - Edmundston
29. Co-Op Tradition - Richibucto
30. Foodland - Bathurst
31. Foodland - Dalhousie
32. Foodland - Grand Bay
33. Foodland - Grand Falls
34. Foodland - Quispamsis
35. Foodland - Rexton
36. Foodland - Sackville
37. Kredl's Corner Market
38. No Frills - Saint John
39. No Frills - Shediac
40. Sobeys Bathurst
41. Sobeys Brookside Mall, Fredericton
42. Sobeys Douglastown
43. Sobeys East Point, Saint John
44. Sobeys Elmwood Dr., Moncton
45. Sobeys Lansdowne Ave., Saint John
46. Sobeys Miramichi
47. Sobeys Mountain Rd., Moncton
48. Sobeys Oromocto
49. Sobeys Paul St., Dieppe
50. Sobeys Prospect St., Fredericton
51. Sobeys Regent St., Fredericton
52. Sobeys Regis St., Dieppe
53. Sobeys Riverview
54. Sobeys Rothesay
55. Sobeys Saint John West
56. Sobeys Shediac
57. Sobeys Sussex
58. Sobeys Vaughan Harvey Blvd., Moncton
59. Sobeys Woodstock
60. Your Independent Grocer - Beresford
61. Your Independent Grocer - Dalhousie
62. Your Independent Grocer - Hampton
63. Your Independent Grocer - Perth-Andover
64. Your Independent Grocer - Sackville
65. Your Independant Grocer - Shippagan
66. Your Independant Grocer - St. Andrews
67. Your Independent Grocer - St. George

1. Allardville
2. Alma
3. Arthurette
4. Aulac
5. Baie-Ste-Anne
6. Balmoral
7. Barnesville
8. Bath
9. Bay du Vin
10. Belledune
11. Blacks Harbour
12. Blackville
13. Boiestown
14. Brantville
15. Burton
16. Cambridge Narrows
17. Campobello
18. Canterbury
19. Cap-Pelé
20. Centerville
21. Charlo
22. Chipman
23. Clair
24. Cocagne
25. Debec
26. Doaktown
27. Douglas Harbour
28. Florenceville
29. Fredericton Junction
30. Gagetown
31. Grand Bay
32. Grand Manan
33. Grand-Barachois
34. Grande-Anse
35. Hanwell
36. Harcourt
37. Hartland
38. Harvey
39. Hillsborough
40. Irishtown
41. Janeville
42. Juniper
43. Kedgwick
44. Kingston
45. Lamèque
46. Lepreau
47. Loch Lomond
48. Mactaquac
49. Maisonnette
50. McAdam
51. Memramcook
52. Minto
53. Nackawic
54. Norton
55. Paquetville
56. Penniaca
57. Perth-Andover
58. Petitcodiac
59. Petit-Rocher
60. Plaster Rock
61. Pointe-Sapin
62. Port Elgin
63. Prince William
64. Public Landing
65. Renous
66. Richibucto-Village
67. Riley Brook
68. Riverside-Albert
69. Rogersville
70. Saint-Antoine
71. Saint-Arthur
72. Saint-Isidore
73. Saint-Léonard
74. Saint-Louis-de-Kent
75. Saint-Paul-de-Kent
76. Saint-Quentin
77. Saint-Sauveur
78. Salisbury
79. Shediac
80. South Tetagouche
81. St. George
82. St. Martins
83. Stanley
84. Sunny Corner
85. Waasis
86. Welsford
87. Youngs Cove
88. Zealand

EMPLACEMENTS DES MAGASINS

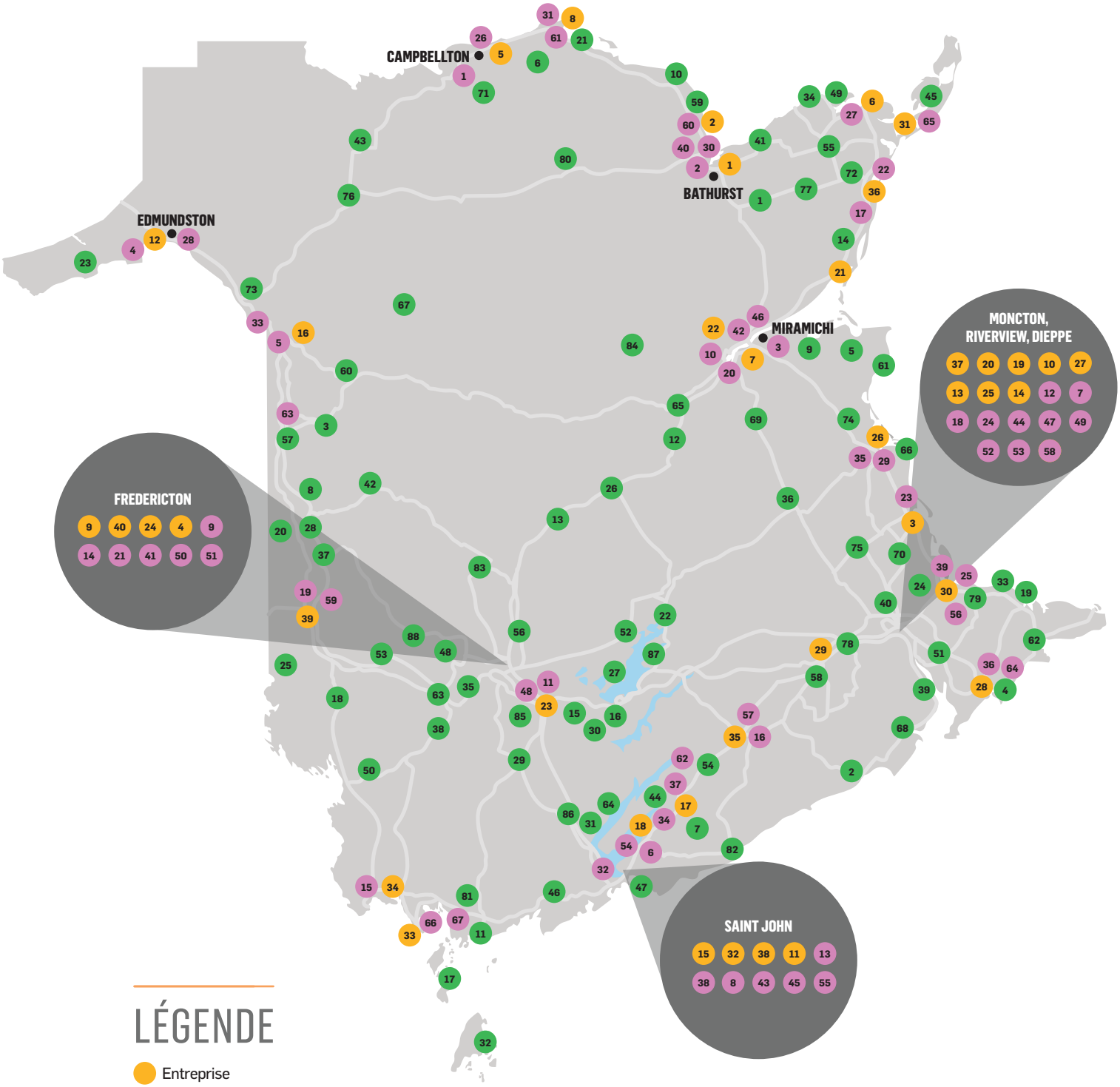

LÉGENDE

- Entreprise
- Épicerie
- Agents

VENTES PAR EMPLACEMENT

EMPLACEMENT	2021-2022 (EN MILLIERS DE DOLLARS) PUBLIC	TITULAIRE DE LICENCE	TOTAL	2020-2021 (EN MILLIERS DE DOLLARS) TOTAL
Bathurst (3)	10 230 $	954 $	11 184 $	10 606 $
Beresford (2)	4 805	111	4 916	5 350
Bouctouche (2)	3 494	227	3 721	3 439
Campbellton (2)	4 265	436	4 701	5 771
Caraquet (3)	5 309	500	5 809	5 467
Dalhousie (3)	2 600	110	2 710	3 072
Ville de Dieppe				
Dieppe Blvd.	8 384	462	8 846	8 995
Regis St.	13 356	1 810	15 166	12 918
Total magasins Dieppe	21 740	2 272	24 012	21 913
Edmundston (2)	12 721	1 223	13 944	14 360
Ville de Fredericton				
Brookside Mall (3)	9 336	1 311	10 647	9 945
Corbett Centre (3)	15 567	843	16 410	15 594
Devon Park (5)	8 928	421	9 349	9 238
York St.	13 169	1 601	14 770	13 501
Total magasins Fredericton	47 000	4 176	51 176	48 278
Grand Falls (3)	6 969	265	7 234	7 136
Hampton (1)	4 520	121	4 641	4 612
Kennebecasis Valley (3)	15 855	683	16 538	15 590
Ville de Miramichi				
Chatham (3)	5 228	271	5 499	5 461
Newcastle (3)	8 240	663	8 903	8 419
Total magasins Miramichi	13 468	934	14 402	13 880

EMPLACEMENT	PUBLIC	TITULAIRE DE LICENCE	TOTAL	TOTAL
Ville de Moncton				
Elmwood Drive (2)	8 344 $	336 $	8 680 $	8 217 $
Moncton North	11 794	782	12 576	11 208
Mountain Rd. (1)	8 210	1 295	9 505	9 169
Vaughan Harvey Blvd.	11 035	1 852	12 887	11 933
Expérience**	2 423	552	2 975	2 551
Total magasins Moncton	41 806	4 817	46 623	43 078
Neguac	3 368	144	3 512	3 507
Oromocto (5)	8 640	456	9 096	8 386
Perth Andover (4)	2 446	66	2 512	3 681
Richibucto (4)	5 480	397	5 877	5 494
Riverview (3)	9 680	772	10 452	9 967
Sackville (2)	4 962	254	5 216	4 996
Ville de Saint John				
East Point Center (4)	13 693	818	14 511	13 915
Fairville Blvd. (4)	10 384	883	11 267	10 837
Somerset St.	7 605	1 021	8 626	8 617
Wellington Row	7 175	1 179	8 354	7 779
Total magasins Saint John	38 857	3 901	42 758	41 148
Salisbury	12 049	15	12 064	10 727
Shediac (4)	7 952	858	8 810	7 740
Shippagan (1)	3 391	281	3 672	3 405
St. Andrews	2 829	793	3 622	3 193
St. Stephen (2)	7 273	166	7 439	7 067
Sussex (3)	7 339	476	7 815	7 539
Tracadie (2)	7 060	531	7 591	7 128
Woodstock (6)	7 740	413	8 153	7 401
Entrepôt *	159 796	9 888	169 684	172 028
TOTAL	**483 644 $**	**36 240 $**	**519 884 $**	**505 959 $**

(#) Indique le nombre de franchisés dans cet emplacement

* Comprend un système de commande en ligne pour les titulaires de licence

** ouvert en mai 2019

VENTES DES AGENTS PAR EMPLACEMENT

EMPLACEMENT DE LA FRANCHISE	EMPLACEMENT ANBL	2021-2022 (EN MILLIERS DE DOLLARS) TOTAL	2020-2021 (EN MILLIERS DE DOLLARS) TOTAL
Allardville	Bathurst	895 $	981 $
Alma	Riverview	582	471
Arthurette	Perth-Andover	602	895
Aulac	Sackville	1 974	1 771
Baie-Sainte-Anne	Chatham	836	863
Balmoral	Dalhousie	1 244	1 537
Barnesville	Kennebecasis Valley	671	820
Bath	Perth-Andover	1 172	1 278
Bay du Vin	Chatham	574	648
Belledune	Beresford	970	1 170
Black's Harbour	Fairville Blvd., Saint John	900	969
Blackville	Newcastle	1 149	1 168
Boisetown	Devon Park, Fredericton	864	782
Brantville	Tracadie	1 927	2 177
Burton	Oromocto	1 262	1 364
Cambridge Narrows	Sussex	1 043	982
Campobello Island	St. Stephen	382	345
Canterbury	Woodstock	605	626
Cape Pele	Shediac	3 358	3 346
Centerville	Woodstock	1 070	1 113
Charlo	Dalhousie	1 016	1 319
Chipman	Devon Park, Fredericton	1 549	1 447
Clair	Edmundston	1 026	1 364
Cocagne	Shediac	3 270	3 125
Debec	Woodstock	602	676
Doaktown	Devon Park, Fredericton	842	768
Douglas Harbour	Oromocto	709	727
Florenceville	Perth-Andover	2 109	2 069
Fredericton Junction	Oromocto	1 307	1 326
Gagetown	Oromocto	607	612
Grand Barachois	Shediac	1 940	1 996
Grand Bay**	Grand Bay	5 344	5 630
Grand Manan	East Point, Saint John	2 245	2 166
Grande-Anse	Caraquet	953	962
Hanwell	Corbett Centre, Fredericton	4 942	5 151
Harcourt	Richibucto	982	1 055
Hartland	Woodstock	1 898	1 947
Harvey Station	Devon Park, Fredericton	1 440	1 488
Hillsborough	Riverview	1 340	1 510
Irishtown	Elmwood Dr., Moncton	2 718	3 405
Janeville	Bathurst	540	613
Juniper	Woodstock	291	293
Kedgwick	Campbellton	1 437	1 545
Kingston	Kennebecasis Valley	1 563	1 741
Lameque	Shippagan	2 290	2 370
Lepreau	Fairville Blvd., Saint John	1 291	1 303
Loch Lomond	Kennebecasis Valley	4 215	4 674
Mactaquac	Brookside Mall, Fredericton	2 032	2 107
Maissonnette	Caraquet	608	593
McAdam	St. Stephen	591	590
Memramcook	Elmwood Drive, Moncton	2 514 $	3 006 $
Minto	Devon Park, Fredericton	1 971	1 921
Nackawic	Woodstock	1 731	1 692
Norton	Sussex	3 098	3 439
Paquetville	Caraquet	2 223	2 503
Penniac	Devon Park, Fredericton	1 730	1 991
Perth Andover	Grand Falls	1 163	-
Petit Rocher	Beresford	2 887	2 980
Petitcodiac	Sussex	2 453	2 481
Plaster Rock***	Perth-Andover	1 255	756
Pointe-Sapin	Richibucto	343	283
Port Elgin	Sackville	2 118	1 798
Prince William	York Str, Fredericton	1 710	1 862
Public Landing	Grand Bay	788	817
Renous	Newcastle	995	1 113
Richibouctou Village	Richibucto	804	828
Riley Brook	Grand Falls	331	409
Riverside-Albert	Riverview	531	497
Rogersville	Chatham	1 766	1 706
Saint-Arthur	Campbellton	504	809
Saint-Louis-de-Kent	Richibucto	1 821	1 954
Saint-Paul-de-Kent	Bouctouche	400	418
Salisbury	Mountain Road, Moncton	3 078	3 446
Shediac	Shediac	2 995	3 379
South Tetagouche	Bathurst	545	716
St. George	Fairville Blvd., Saint John	3 816	3 994
St. Isidore	Tracadie	1 091	1 184
St. Leonard	Grand falls	1 462	1 977
St. Martins	East Point, Saint John	803	863
Stanley	Brookside Mall, Fredericton	1 070	1 131
Ste Anne De Madawaska	Edmundston	843	-
St-Antoine	Bouctouche	1 936	2 413
St-Quentin	Grand Falls	2 086	2 275
Sunny Corner	Newcastle	1 407	1 474
Waasis	Oromocto	3 420	3 829
Welsford	Grand Bay	769	833
Youngs Cove	Kennebecasis Valley	1 116	1 107
Zealand	Brookside Mall, Fredericton	1 263	1 277
Manufacturer Agents	Head Office, Fredericton	338	505
TOTAL DES VENTES POUR LES AGENTS		**134 951 $**	**141 544 $**

ÉPICERIE

Kredl's Corner Market (2017) Ltd.	81 $	112 $
Loblaws Distribution Centre	12 015	12 143
Sobeys Distribution Centre	16 029	16 526
VENTES TOTALES DES ÉPICERIES	**28 125 $**	**28 781 $**

* fermé au cours de l'année ** fermé l'année précédente ***nouvel agent ouvert mi-2020

RAPPORT DE GESTION ET DU VÉRIFICATEUR

RAPPORT DE LA DIRECTION

La préparation des renseignements financiers fait partie intégrante des responsabilités de la direction et les états financiers qui suivent relèvent de la responsabilité de la direction de la Société. Cette responsabilité comprend la sélection de conventions comptables appropriées, ainsi que le jugement et les estimations qui sont conformes aux Normes internationales d'information financière (IFRS) au Canada. Les renseignements financiers présentés ailleurs dans le présent rapport annuel sont conformes à ces états financiers.

La Société maintient les contrôles internes nécessaires conçus pour fournir une assurance raisonnable que des renseignements financiers fiables et pertinents sont produits et que les éléments d'actif sont bien protégés.

Dans ses responsabilités, le conseil d'administration reçoit l'aide du comité d'audit. Ce comité évalue et recommande l'approbation des états financiers et du rapport annuel, en plus de rencontrer périodiquement la direction et les auditeurs internes et externes relativement aux contrôles internes et externes a tout autre sujet lié à l'information financière.

KPMG, auditeur externe de la Société, a effectué un audit indépendant des états financiers de la Société conformément aux normes d'audit généralement reconnues au Canada. Le Rapport des auditeurs décrit la portée de cet audit indépendant et l'opinion exprimée.

Lori Stickles
PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

Jamie LeBlanc
VICE-PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION FINANCIÈRE

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au conseil d'administration de la Société des alcools du Nouveau-Brunswick

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société des alcools du Nouveau- Brunswick (« la Société »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 3 avril 2022;
- l'état des résultats et du résultat global pour la période de 53 semaines terminée à cette date;
- l'état des variations des capitaux propres pour la période de 53 semaines terminée à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour la période de 53 semaines terminée à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société au 3 avril 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour la période de 53 semaines terminée à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers* » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

  Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

KPMG s.n.c.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés
Fredericton, Canada
Le 8 juillet 2022

ÉTATS FINANCIERS 2021-2022

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE (000 $)

	3 avril 2022	28 mars 2021
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	189 $	193 $
Comptes clients et autres débiteurs	13 371	14 048
Somme à recevoir de Cannabis N.-B. Ltée (note 13)	-	15 488
Stocks	37 475	34 107
Charges payées d'avance	1 597	2 014
	52 632	65 850
Actif à long terme		
Immobilisations corporelles (note 4)	12 215	12 819
Immobilisations incorporelles (note 5)	3 277	6 593
Actifs au titre du droit d'utilisation (note 6)	46 878	50 984
	62 370	70 396
Actif total	**115 002 $**	**136 246 $**
Passif		
Passif à court terme		
Comptes fournisseurs et autres créditeurs	22 185 $	31 777 $
Obligations locatives échéant à moins d'un an (note 6)	6 578	6 434
	28 763	38 211
Passif à long terme		
Obligation de location à long terme (note 6)	45 334	49 450
Allocations de retraite (note 7)	2 107	2 497
	47 441	51 947
	76 204	90 158
Passif total		
Participation de la province du Nouveau-Brunswick		
Capitaux propres	38 529	46 088
Cumul des autres éléments du résultat global	269	-
	38 798	46 088
Total du passif et des capitaux propres	**115 002 $**	**136 246 $**

Éventualités (note 12)

Voir les notes afférentes aux états financiers.

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Administrateur

Administrateur

ÉTATS FINANCIERS 2021-2022

ÉTATS DES RÉSULTATS ET DU RÉSULTAT GLOBAL (000 $)

	3 avril 2022 (53 semaines)	28 mars 2021 (52 semaines)
Ventes totales (note 9)	519 884 $	505 959 $
Moins : remises	11 320	11 603
Ventes nettes	508 564	494 356
Coût des ventes	236 540	228 802
Bénéfice brut	272 024	265 554
Autres produits	3 111	2 974
	275 135	268 528
Charges d'exploitation (note 10)	76 435	69 162
Résultat net	**198 700 $**	**199 366 $**

Voir les notes afférentes aux états financiers.

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL (in 000'S)

	3 avril 2022 (53 semaines)	28 mars 2021 (52 semaines)
Bénéfice net	198 700 $	199 366 $
Autres éléments du résultat global		
Variations des hypothèses actuarielles des allocations de retraite (note 7)	269	-
Autres éléments du résultat global	269	-
Résultat global	**198 969 $**	**199 366 $**

Voir les notes afférentes aux états financiers.

ÉTAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES (000 $)

	Cumul des autres éléments du résultat global	Bénéfices non répartis	Capitaux propres total
Solde au 29 mars 2020	- $	67 677 $	67 677 $
Résultat net	-	199 366	199 366
Autres éléments du résultat global	-	-	-
Résultat global	-	199 366	199 366
Distributions à la province du Nouveau-Brunswick	-	(220 955)	(220 955)
Solde au 28 mars 2021	-	**46 088**	**46 088**
Résultat net	-	198 700	198 700
Autres éléments du résultat global	269	-	269
Résultat global	269	198 700	198 969
Distributions à la province du Nouveau-Brunswick	-	(206 259)	(206 259)
Solde au 3 avril 2022	**269 $**	**38 529 $**	**38 798 $**

Voir les notes afférentes aux états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE (000 $)

	3 avril 2022 (53 semaines)	28 mars 2021 (52 semaines)
Fonctionnement		
Revenu net	198 700 $	199 366 $
Éléments hors trésorerie		
Dépréciation	8 575	9 025
Amortissement des immobilisations incorporelles	738	741
Cession d'immobilisations	2 668	-
Perte sur la vente d'immobilisations corporelles	-	22
Augmentation (diminution) des allocations de retraite	(121)	274
Part des intérêts des obligations locatives (note 6)	1 692	1 836
Variation du fonds de roulement hors caisse (note 8)	(11 866)	1 919
Encaisse générée par des activités de fonctionnement	200 386	213 183
Investissement		
Remboursements de Cannabis N.-B. Ltée	15 488	19 183
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(1 221)	(1 348)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(90)	(1 726)
Produits de la vente d'immobilisations corporelles	8	14
Encaisse nette utilisée pour investissements en immobilisations	14 185	16 123
Financement		
Paiements de location (note 6)	(8 316)	(8 320)
Distributions à la province du Nouveau-Brunswick	(206 259)	(220 955)
Encaisse nette utilisée des activités de financement	(214 575)	(229 275)
Augmentation (diminution) de l'encaisse	(4)	31
Encaisse au début de l'exercice	193	162
Encaisse à la fin de l'exercice	**189 $**	**193 $**

Voir les notes afférentes aux états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (000 $)

1. Nature des activités et entité déclarante

La Société des alcools du Nouveau-Brunswick (la « Société ») est une société d'État constituée en vertu de la *Loi sur la Société des alcools du Nouveau-Brunswick* et une entreprise publique telle qu'elle est définie par les Normes comptables pour le secteur public. L'entité mère qui, en définitive, exerce le contrôle est la province du Nouveau Brunswick. Le siège social de la Société se trouve à Fredericton, au Nouveau Brunswick et ses principales activités sont l'achat, la distribution et la vente de boissons alcooliques dans toute la province du Nouveau-Brunswick. La Société est exempte de l'impôt sur le revenu en vertu de l'article 149 de la Loi de *l'impôt sur le revenu.*

Les présents états financiers distincts ne comprennent pas les états financiers de la société détenue, Cannabis N.-B. Ltée (CNB), qui a été constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* le 3 juillet 2018. L'investissement a été comptabilisé au coût.

2. Base de préparation

Énoncé de conformité

Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière, ou « IFRS » publiées par l'International Accounting Standards Board.

Les états financiers pour l'exercice clos le 3 avril 2022 ont été approuvés et leur publication a été autorisée par le conseil d'administration le 8 juillet 2022.

Exercice

L'exercice de la Société se termine le dimanche le plus près du 31 mars. Toute mention des années 2022 et 2021 représente respectivement les exercices clos le 3 avril 2022 et le 28 mars 2021. En vertu d'une convention comptable commune dans l'industrie du commerce de détail, la Société suit un cycle de rapport de 52 semaines, ce qui nécessite périodiquement un exercice de 53 semaines. L'exercice se terminant le 3 avril 2022 comprenait 53 semaines, et l'exercice se terminant le 28 mars 2021 comprenait 52 semaines. Habituellement, on compte une semaine supplémentaire tous les cinq ou six exercices financiers, en raison de la date de fin d'exercice variable de la Société. Le prochain exercice de 53 semaines aura lieu en 2028.

Base d'évaluation

Les états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique, sauf pour ce qui est des avantages postérieurs à l'emploi et des instruments financiers, qui sont évalués de la façon décrite ci après. Ils sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Société.

3. Résumé des principales conventions comptables

Recours à des estimations et au jugement

La préparation des états financiers exige que la direction pose certains jugements, prépare des estimations et établisse des hypothèses qui touchent l'application des conventions comptables et les montants déclarés de l'actif, du passif, des produits et des charges et la présentation des actifs et passifs éventuels. Les résultats réels pourraient s'écarter de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont examinées de façon continue. Les révisions apportées aux estimations comptables sont constatées dans l'année au cours de laquelle les estimations sont révisées et les années futures touchées.

Jugement important de la direction

Voici des jugements importants de la direction dans l'application des conventions comptables de la Société qui ont l'effet le plus important sur les états financiers.

Consolidation

La Société fait preuve de jugement pour déterminer si CNB est contrôlée et donc consolidée. La Société contrôle une entité lorsqu'elle a le pouvoir sur la société détenue, qu'elle est exposée à des rendements variables ou qu'elle a des droits à cet égard, et qu'elle est en mesure de diriger les activités qui influent sensiblement sur le rendement de l'entité. Il faut faire preuve de jugement pour déterminer si la Société est exposée aux rendements variables ou si elle a droit à ceux-ci en raison de sa participation à CNB. La Société détient 100 % des actions ordinaires de CNB et exerce un contrôle direct sur les activités opérationnelles qui influent sensiblement sur le rendement de CNB, mais ne bénéficie d'aucun avantage ou exposition direct(e) aux rendements variables; par conséquent, en vertu de la norme IFRS 10, elle n'est pas tenue de procéder à une consolidation.

Dépréciation des immobilisations corporelles, actifs au titre du droit d'utilisation, et des immobilisations incorporelles

Le jugement sert à établir le regroupement d'actifs désignés comme des unités génératrices de trésorerie (UGT) aux fins des tests de la perte de valeur des immobilisations corporelles, des actifs au titre du droit d'utilisation, et des immobilisations incorporelles. Il faut faire preuve de jugement pour déterminer le niveau le plus bas auquel les entrées de trésorerie indépendantes sont générées. La Société a établi que ses UGT sont ses magasins de détail. De plus, le jugement est utilisé pour déterminer si un événement déclencheur nécessite l'exécution d'un test de perte de valeur.

3. Résumé des principales conventions comptables (suite)

Recours à des estimations et au jugement (suite)

Capitalisation des logiciels mis au point à l'interne

Il faut user de jugement pour distinguer les phases de recherche et de développement d'un nouveau projet de logiciel personnalisé et déterminer si les exigences de comptabilisation relatives à la capitalisation des coûts de développement sont respectées. Après la capitalisation, la direction surveille si ces exigences sont toujours respectées et s'il existe des indicateurs de perte de valeur des coûts capitalisés.

Actifs au titre du droit d'utilisation et obligations locatives

Un jugement est nécessaire afin de déterminer si une option serait raisonnablement assurée d'être mise en œuvre. La Société tient compte de tous les faits et circonstances, y compris les pratiques antérieures et les frais qui seront encourus pour apporter des améliorations ou des modifications au titre des obligations locatives dans l'éventualité où une option de prolongation ne serait pas permise, afin de déterminer la durée du bail.

Un jugement est également nécessaire lorsque les taux d'intérêt implicites des baux ne sont pas disponibles. La Société utilise le taux d'emprunt différentiel du locataire pour mesurer la valeur actualisée des paiements de location restants. Si ce taux ne peut pas être déterminé, le taux d'emprunt marginal de la Société est utilisé; ce taux repose sur des faits et circonstances réels, l'emplacement géographique et les termes du bail de location de la propriété.

Estimations et hypothèses importantes

Voici les domaines dans lesquels les estimations et les hypothèses ont l'effet le plus important sur la comptabilisation et l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges de la Société. Les résultats réels pourraient être sensiblement différents.

Vie utile des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles

La Société est tenue d'estimer la durée de vie utile et la méthode d'amortissement des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles. La direction détermine la durée de vie utile estimative selon l'expérience historique et le modèle attendu de consommation des avantages économiques futurs de l'actif. Étant donné que ces renseignements sont fondés sur des estimations et qu'ils sont sujets à changement, ils sont examinés à la fin de chaque année, l'effet de tout changement de l'estimation étant comptabilisé sur une base prospective.

Allocations de retraite

La Société estime les coûts et les passifs à comptabiliser au titre des allocations de retraite. Ces estimations sont fondées sur de l'information à jour concernant les coûts, les plans prévus et les taux d'actualisation. Les allocations de retraite accumulées reflètent la meilleure estimation faite par la Société au titre du salaire, de l'indexation et de l'âge de la retraite des employés. Les calculs sont sensibles aux changements apportés aux hypothèses actuarielles et économiques concernant les résultats futurs.

Encaisse

L'encaisse comprend les espèces et les dépôts bancaires.

Stocks

Les stocks sont comptabilisés au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est défini comme le coût moyen. La valeur nette de réalisation correspond à l'estimation du prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, moins les frais de vente applicables. Le coût comprend les dépenses engagées pour acquérir les stocks et les amener à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Le montant des stocks portés en charges au cours de l'exercice est indiqué comme coût des ventes dans les états des résultats et du résultat étendu.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique, moins l'amortissement cumulé et le cumul des pertes de valeur. Le coût historique comprend les coûts d'acquisition ou de construction ainsi que les coûts directement attribuables à l'intégration de l'actif au lieu et en l'état nécessaires à son utilisation dans les opérations. Lorsque les immobilisations corporelles comprennent des composantes importantes ayant des durées de vie utile différentes, elles sont enregistrées et amorties séparément. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire en fonction de la durée de vie utile estimative des actifs. La vie utile est revue sur une base annuelle. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire en fonction de la durée de vie utile estimative des actifs. La vie utile est revue sur une base annuelle.

Décomptabilisation

Un élément des immobilisations corporelles est décomptabilisé lorsqu'il est aliéné ou lorsqu'aucun avantage économique futur ne devrait découler de l'utilisation continue de l'actif. Un gain ou une perte découlant de la décomptabilisation d'un actif est calculé comme la différence entre le produit net de l'aliénation et la valeur comptable de l'actif à la date d'aliénation et est inclus dans l'état des résultats et du résultat étendu des revenus de l'exercice dans lequel l'élément est décomptabilisé.

3. Résumé des principales conventions comptables (suite)

Immobilisations corporelles (suite)

Coûts ultérieurs

La Société comptabilise dans la valeur comptable d'une immobilisation corporelle le coût de remplacement d'une partie d'un tel élément lorsque ce coût est engagé s'il est possible que les avantages économiques futurs associés à l'élément soient dévolus à la Société et que le coût de l'article puisse être évalué de façon fiable. Tous les autres coûts sont comptabilisés comme charges dans l'état des résultats et du résultat étendu au fur et à mesure qu'ils sont engagés.

Dépréciation

La dépréciation d'un actif débute lorsqu'il est disponible, c'est-à-dire lorsqu'il est à l'endroit et en l'état nécessaires pour pouvoir fonctionner de la manière prévue par la direction. La dépréciation est imputée à l'état des résultats et du résultat étendu sur une base linéaire sur la durée de vie utile estimative compte tenu de la valeur résiduelle estimative établie en fonction des taux annuels suivants :

Pavage	10 ans
Bâtiments	40 ans
Mobilier, agencements et équipement	5 ans
Automobiles	4 ans
Équipement de détail	5 ans
Équipement de réfrigération	10 ans

Les améliorations locatives sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du bail ou sur leur durée de vie utile estimative, selon la plus courte de ces deux périodes. Les immobilisations corporelles comprennent les biens achetés ou en construction, dont la totalité ou une partie pourrait ne pas être utilisée à la fin de l'exercice. Par conséquent, ces actifs ne font l'objet d'aucune dépréciation. Les actifs qui ne sont pas utilisés totalisaient 484 $ (401 $ en 2021) dont 159 $ (51 $ en 2021) sont inclus dans les bâtiments, 284 $ (350 $ en 2021) sont inclus dans le mobilier, les agencements et l'équipement, et 41 $ (néant $ en 2021) sont inclus dans l'équipement de réfrigération.

Perte de valeur

Les valeurs comptables des actifs non financiers de la Société (immobilisations, actifs incorporels et actifs au titre du droit d'utilisation) sont examinées à la fin de chaque exercice afin de déterminer s'il existe une indication de perte de valeur. Dans l'affirmative, la valeur recouvrable de l'actif est estimée afin de déterminer l'ampleur de la perte de valeur (le cas échéant). Lorsqu'il est impossible d'estimer la valeur recouvrable d'un actif, la Société estime la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle appartient l'actif.

Les actifs sont groupés en fonction de leurs unités génératrices de trésorerie (UGT), c'est-à-dire le plus petit groupe d'actifs dont l'utilisation continue génère des « entrées » en espèces indépendantes des entrées de trésorerie d'autres actifs. La Société a établi que ses UGT sont ses magasins de détail.

La valeur recouvrable d'une UGT est la plus élevée de sa valeur d'utilité et de sa juste valeur diminuée des coûts estimés de la vente. Pour évaluer la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à l'aide d'un taux d'actualisation qui reflète les évaluations présentes du marché de la valeur temps de l'argent et des risques propres à l'actif.

Les pertes de valeur constatées lors des périodes antérieures font l'objet d'une reprise si la valeur recouvrable au cours d'une période ultérieure dépasse la valeur comptable. La perte de valeur n'est reprise que dans la mesure où la valeur comptable de l'actif ne dépasse pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, déduction faite de la dépréciation ou de l'amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée. Au 3 avril 2022, il n'y avait aucun indicateur de perte de valeur.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels achetés et mis au point à l'interne, qui sont comptabilisés au coût et amortis sur une base linéaire sur la durée de vie utile estimée, car on considère que ces immobilisations ont une durée de vie utile limitée. Les durées de vie utile sont examinées à chaque date de clôture. La Société évalue la valeur comptable des immobilisations incorporelles en les soumettant à un test de dépréciation sur une base annuelle. Au 3 avril 2022, il n'y avait aucun indicateur de perte de valeur. Les logiciels sont amortis sur une base linéaire sur une période de dix ans. Sont inclus dans les immobilisations incorporelles des actifs de 90 $ (1 655 $ en 2021) qui ne sont pas utilisés. Ces actifs ne font l'objet d'aucun amortissement.

Actifs loués

Au début d'un contrat, la Société évalue si un contrat est ou contient un bail. Un contrat est ou contient un bail si le contrat confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pendant une certaine période en échange d'une contrepartie. Pour évaluer si un contrat confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié, la Société utilise la définition d'un bail de l'IFRS 16.

3. Résumé des principales conventions comptables (suite)

Actifs loués (suite)

Les baux sont comptabilisés comme un actif au titre du droit d'utilisation et donnent lieu à un passif correspondant à la date de début du bail.

La Société a choisi de ne pas séparer les éléments non locatifs et de comptabiliser le bail et les éléments non locatifs associés comme un seul élément locatif.

Chaque paiement de location est réparti entre le passif et le coût financier. Le coût financier est imputé au résultat sur la période de location de manière à produire un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû du passif pour chaque période. Les obligations locatives comprennent la valeur actuelle nette des paiements de location suivants :

- les paiements fixes (y compris les paiements fixes de fait), moins toute incitatif à la location â recevoir;
- les loyers variables qui sont basés sur un indice (indice des prix à la consommation) ou un taux;
- les sommes que le locataire est censé devoir payer en vertu des garanties de valeur résiduelle;
- le prix d'exercice d'une option d'achat si le locataire est raisonnablement certain d'exercer cette option;
- le paiement de pénalités pour résiliation du bail, si la durée du bail reflète l'exercice de cette option par le locataire.

Les obligations locatives sont évaluées au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les paiements au titre de la location sont actualisés en utilisant le taux d'intérêt implicite du contrat de location. Si ce taux ne peut être déterminé, le taux d'emprunt marginal de la Société est utilisé. Celui-ci détermine son taux d'emprunt marginal en utilisant le taux d'emprunt marginal de la province du Nouveau-Brunswick pendant la durée des baux.

Les obligations locatives sont réévaluées lorsqu'il y a un changement dans les paiements futurs de location résultant d'une variation d'un indice ou d'un taux, lorsqu'il y a un changement dans l'estimation, par la Société, de la somme qui devrait être payable en vertu d'une garantie de valeur résiduelle, lorsque la Société modifie son évaluation quant à l'exercice d'une option d'achat, de prolongation ou de résiliation ou lorsqu'il y a une révision du paiement de location fixe de fait.

Lorsqu'une obligation locative est réévaluée de cette manière, un ajustement correspondant est apporté à la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation ou est enregistré en résultat si la valeur comptable de cet actif a été ramenée à zéro.

Les actifs du droit d'utilisation sont évalués au coût et se composent des éléments suivants :

- le montant de l'évaluation initiale de l'obligation locative;
- tout paiement de location effectué au plus tard à la date du début de la location, moins tout incitatif à la location reçu;
- tout coût direct initial;
- les coûts de restauration.

Les actifs au titre du droit d'utilisation sont amortis linéairement sur la durée la plus courte entre la durée de vie utile de l'actif et la durée du bail. Dans le cas de la Société, il s'agit de bâtiments qui sont amortis sur 15 à 20 ans selon la durée du bail.

La Société a choisi de ne pas comptabiliser les actifs au titre de droit d'utilisation et les obligations locatives pour les actifs de faible valeur et les baux à court terme. Elle comptabilise les paiements associés à ces baux en charges sur une base linéaire sur la durée du bail.

Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont constatés lorsque la Société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Un actif financier ou un passif financier est initialement évalué à la juste valeur, plus ou moins les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition ou l'émission des instruments financiers qui ne sont pas classés à la juste valeur par le biais du résultat.

Classification et évaluation des actifs financiers

La méthode de classification et d'évaluation des actifs financiers reflète le modèle économique selon lequel ces actifs sont gérés et les caractéristiques de leurs flux de trésorerie. Les actifs financiers sont classés et évalués selon l'une des méthodes suivantes : au coût amorti, à la

juste valeur par le biais des autres éléments du résultat étendu (« JVAERE »), ou à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »).

Un actif financier est évalué au coût amorti s'il remplit les deux conditions suivantes et n'est pas désigné comme étant à la JVRN :

- l'actif financier est détenu dans le cadre d'un modèle économique dont l'objectif consiste à détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels;

3. Résumé des principales conventions comptables (suite)

Classification et évaluation des actifs financiers (suite)

- les modalités contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiques, à des flux de trésorerie qui sont uniquement des remboursements de capital et d'intérêts sur la tranche impayée du capital.

Un actif financier est évalué à la JVAERE s'il remplit les deux conditions suivantes et n'est pas désigné comme étant à la JVRN :

- l'actif financier est détenu selon un modèle économique dans lequel les actifs sont gérés de manière à atteindre un objectif particulier, à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers;
- les modalités contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiques, à des flux de trésorerie qui sont uniquement des remboursements de capital et d'intérêts sur la tranche impayée du capital.

Un actif financier doit être évalué à la JVRN à moins qu'il ne soit évalué au coût amorti ou à la JVAERE.

Les actifs financiers ne sont pas reclassés après leur comptabilisation initiale, sauf si la Société détermine qu'il y a eu modification de son modèle économique de gestion des actifs financiers. À l'heure actuelle, la Société comptabilise son encaisse et ses comptes clients et ses autres débiteurs et sommes à recevoir de Cannabis N.-B. Ltée comme des actifs évalués au coût amorti.

Les passifs financiers sont évalués et classés dans l'une des deux catégories suivantes : le coût amorti ou la JVRN. À l'heure actuelle, la Société comptabilise ses comptes fournisseurs et autres créditeurs, ainsi que les remboursements de la consigne comme des passifs financiers évalués au coût amorti.

Décomptabilisation

La Société décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à échéance ou que les droits de percevoir les flux de trésorerie contractuels sont transférés dans le cadre d'une transaction où la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif financier est transférée, ou d'une transaction où la Société ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété et ne conserve pas le contrôle des actifs financiers. La différence entre la valeur comptable de l'actif financier et la somme de la contrepartie reçue et à recevoir est comptabilisée en résultat.

La Société décomptabilise un passif financier lorsque les obligations contractuelles sont éteintes ou annulées ou lorsqu'elles arrivent à échéance. La différence entre la valeur comptable du passif financier décomptabilisé et la contrepartie payée et payable est comptabilisée en résultat.

Dépréciation des actifs financiers

La Société comptabilise les provisions pour pertes de crédit attendues (PCA) sur les actifs financiers qui ne sont pas évalués à la JVRN.

La Société évalue les provisions pour pertes à un montant égal aux PCA pour la durée de vie, sauf dans le cas des éléments suivants, pour lesquels elles sont évalués comme des PCA à 12 mois :

- les instruments financiers dont le risque de crédit est jugé faible à la date de clôture;
- les autres instruments financiers dont le risque de crédit n'a pas augmenté de façon significative depuis leur comptabilisation initiale.

Les PCA sur 12 mois correspondent à la portion des PCA qui représente les pertes de crédit attendues des cas de défaillance dont un instrument financier peut faire l'objet dans les 12 mois suivant la date de clôture.

Les PCA pour la durée de vie s'entendent des PCA de la totalité des cas de défaillance dont un instrument financier peut faire l'objet au cours de sa durée de vie.

Évaluation des PCA

Les PCA sont une estimation des pertes de crédit pondérée en fonction des probabilités. Elles sont évaluées comme suit :

- actifs financiers qui ne sont pas dépréciés à la date de clôture : à la valeur actualisée de toutes les insuffisances de flux de trésorerie (c.-à-d. la différence entre les flux de trésorerie qui sont
- dus à l'entité aux termes du contrat et les flux de trésorerie que la Société s'attend de recevoir);
- actifs financiers qui sont dépréciés à la date de clôture : la différence entre la valeur comptable brute et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés.

À chaque date de clôture, la Société vérifie si les actifs financiers comptabilisés au coût amorti sont dépréciés. Un actif financier est « déprécié » lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de cet actif financier.

3. Résumé des principales conventions comptables (suite)

Classification et évaluation des actifs financiers (suite)

Présentation d'une provision pour PCA dans l'état de la situation financière

Les provisions pour pertes relatives aux actifs financiers évaluées au coût amorti sont déduites des valeurs comptables brutes des actifs.

Provisions

Une provision est comptabilisée dans l'état de la situation financière lorsque la Société a une obligation juridique ou implicite actuelle résultant d'un événement passé, et qu'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

Les provisions sont évaluées à la valeur actualisée des dépenses jugées nécessaires pour éteindre l'obligation à l'aide d'un taux d'actualisation qui tient compte des évaluations présentes du marché de la valeur temporelles de l'argent et du risque propre à l'obligation. L'augmentation de la provision due au passage du temps est comptabilisée à titre de charge d'intérêts.

Avantages postérieurs à l'emploi

Allocations de retraite

Les employés de l'unité de négociation ont droit à une allocation de retraite fondée sur les années de service et le taux de rémunération au cours de l'année de la retraite ou du décès. Ce programme est financé dans l'année où l'allocation est versée. Le coût de l'allocation de retraite gagnée par les employés est déterminé sur une base actuarielle au moyen de la méthode de répartition des prestations au prorata services et de la meilleure estimation faite par la direction de l'augmentation des salaires et de l'âge de la retraite des employés.

Les hypothèses importantes utilisées dans le calcul du passif sont les suivantes :

	3 avril 2022	28 mars 2021
Taux d'actualisation	4,1 %	2,9 %
Augmentations salariales futures	2,3 %	2,3 %
Âge de la retraite	Varie selon l'âge actuel du participant	

Régime de retraite

Les employés de la Société sont membres du Régime de retraite dans les services publics du Nouveau Brunswick, un régime de retraite interentreprises à risques partagés. Les cotisations sont versées à la fois par la Société et par les employés. Étant donné qu'il n'est pas facile de fournir l'information suffisante pour tenir compte de la participation de la Société au régime à l'aide de la comptabilité des régimes de retraite à prestations déterminées, ces états financiers ont été préparés au moyen de la comptabilité des régimes de retraite à cotisations déterminées. La Société n'a aucune responsabilité à l'égard de tout passif non capitalisé, et n'a aucun droit à un excédent, pour le régime lié aux employés actuels ou anciens. Les cotisations versées par la Société au cours de l'exercice ont totalisé 3,180 $ (2 905 $ en 2021). Les cotisations versées au régime par la Société pour 2023 devraient représenter environ 12% des salaires admissibles.

La Société maintient un régime à cotisations déterminées pour ses employés à temps partiels et saisonniers. Les cotisations de la Société au cours de l'année s'élèvent à 37 $ (28 $ en 2021).

Produits

Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. La Société comptabilise un produit lorsqu'elle transfère le contrôle d'un bien à un client. Dans le cas des contrats qui permettent au client de restituer un élément, les produits sont comptabilisés lorsqu'il est fort probable qu'une reprise importante du montant du produit cumulatif comptabilisé n'aura pas lieu. La Société comptabilise les produits au moment où la vente a lieu ou lorsque les biens sont livrés aux clients.

Rabais des fournisseurs

La Société enregistre la contrepartie en espèces reçue des fournisseurs comme réduction du coût des stocks connexes ou, si les stocks connexes ont été vendus, au coût de production des produits.

Normes et interprétations non encore appliquées

Un certain nombre de nouvelles normes, de modifications apportées aux normes et d'interprétations de normes ont été publiées par l'IASB et l'IFRIC, dont l'application est en vigueur pour les périodes commençant le 1er janvier 2022 ou après cette date. La Société ne s'attend pas à ce que la mise en œuvre de ces nouvelles déclarations comptables ait un impact significatif sur ses conventions comptables.

4. Immobilisations corporelles

Coût	Terrain	Pavage	Bâtiment	Améliorations locatives	Mobilier agencements et équipement	Automobiles	Équipement de détail	Équipement de réfrigération	Total
Solde au 29 mars 2020	23 $	450 $	10 993 $	6 214 $	26 005 $	461 $	1 350 $	3 767 $	49 263 $
Ajouts	-	-	431	-	917	-	-	-	1 348
Cessions	-	-	-	-	(407)	(18)	-	(1)	(426)
Solde au 28 mars 2021	23 $	450 $	11 424 $	6 214 $	26 515 $	443 $	1 350 $	3 766 $	50 185 $
Solde au 28 mars 2021	23 $	450 $	11 424 $	6 214 $	26 515 $	443 $	1 350 $	3 766 $	50 185 $
Ajouts	-	4	593	12	566	-	-	46	1 221
Cessions	-	-	-	(20)	(290)	-	(7)	(43)	(360)
Solde au 3 avril 2022	23 $	454 $	12 017 $	6 206 $	26 791 $	443 $	1 343 $	3 769 $	51 046 $
Amortissement cumulé									
Solde au 29 mars 2020	- $	379 $	6 495 $	2 565 $	21 624 $	358 $	1 335 $	2 705 $	35 461 $
Dépréciation	-	9	182	317	1 518	47	13	209	2 295
Cessions	-	-	-	-	(372)	(18)	-	-	(390)
Solde au 28 mars 2021	- $	388 $	6 677 $	2 882 $	22 770 $	387 $	1 348 $	2 914 $	37 366 $
Solde au 28 mars 2021	- $	388 $	6 677 $	2 882 $	22 770 $	387 $	1 348 $	2 914 $	37 366 $
Dépréciation	-	8	192	316	1 078	33	3	187	1 817
Cessions	-	-	-	(20)	(284)	-	(8)	(40)	(352)
Solde au 3 avril 2022	- $	396 $	6 869 $	3 178 $	23 564 $	420 $	1 342 $	3 061 $	38 831 $
Valeurs comptables									
Au 28 mars 2021	23 $	62 $	4 747 $	3 332 $	3 745 $	56 $	2 $	852 $	12 819 $
Au 3 avril 2022	23 $	58 $	5 148 $	3 028 $	3 227 $	23 $	- $	708 $	12 215 $

5. Immobilisations incorporelles

Logiciel	3 avril 2022 (53 semaines)	28 mars 2021 (52 semaines)
Coût		
Solde d'ouverture	14 706 $	12 980 $
Ajouts	90	1 726
Cession d'immobilisations	(2 668)	-
Solde de fermeture	12 128	14 706
Amortissement cumulé		
Solde d'ouverture	8 113	7 372
Amortissements	738	741
Solde de fermeture	8 851	8 113
Valeur comptable	**3 277 $**	**6 593 $**

6. Actifs du droit d'utilisation et passif de location

La Société loue plusieurs magasins de vente au détail, et certains baux contiennent des options de prolongation pouvant être exercées par la Société. À la date du début de la période de location, la Société a conclu qu'il n'était pas raisonnablement certain qu'elle puisse exercer les options de prolongation des baux et, par conséquent, les options de renouvellement n'ont pas été prises en compte pour l'évaluation des actifs au titre du droit d'utilisation et des obligations locatives.

Actifs au titre du droit d'utilisation	3 avril 2022 (53 semaines)	28 mars 2021 (52 semaines)
Coût		
Solde d'ouverture	64 403 $	63 108 $
Ajouts	2 652	1 295
Solde de fermeture	67 055	64 403
Amortissement cumulé		
Solde d'ouverture	13 419	6 689
Dépréciation	6 758	6 730
Solde de fermeture	20 177	13 419
Valeur comptable	**46 878 $**	**50 984 $**

6. Actifs du droit d'utilisation et passif de location (suite)

Obligations locatives	3 avril 2022 (53 semaines)	28 mars 2021 (52 semaines)
Solde d'ouverture	55 884 $	61 073 $
Ajouts	2 652	1 295
Paiements de location	(8 316)	(8 320)
Part des intérêts des obligations locatives	1 692	1 836
Solde de fermeture	**51 912 $**	**55 884 $**
Obligations à court terme	6 578 $	6 434 $
Obligations à long terme	45 334	49 450
	51 912 $	**55 884 $**

Échéance des obligations locatives L'analyse par échéance des paiements actualisés s'établit comme suit :	3 avril 2022 (53 semaines)	28 mars 2021 (52 semaines)
Montant exigible en un an ou moins	6 578 $	6 434 $
Entre un an et cinq ans	28 030	27 624
Plus de cinq ans	17 304	21 826
	51 912 $	**55 884 $**

7. Allocation de retraite

Conformément à la directive de la province du Nouveau-Brunswick et avec l'approbation du conseil d'administration, l'accumulation de prestations de retraite a cessé pour les employés non-syndiqués à compter du 30 juin 2013. Le programme demeure en vigueur pour les employés de l'unité de négociation en attendant les directives de la province du Nouveau-Brunswick. Une évaluation actuarielle complète du régime a été effectuée le 3 avril 2022.

Les renseignements relatifs au régime sont les suivants :

	3 avril 2022 (53 semaines)	28 mars 2021 (52 semaines)
Solde d'ouverture	2 497 $	2 223 $
Coût des services rendus au cours de la période	50	257
Frais d'intérêts	73	83
Prestations versées	(244)	(66)
Modification des hypothèses financières	(269)	-
Solde de clôture	**2 107 $**	**2 497 $**

8. Variation du fonds de roulement hors caisse

	3 avril 2022 (53 semaines)	28 mars 2021 (52 semaines)
Comptes clients et autres débiteurs	677 $	(4 322) $
Stocks	(3 368)	2 946
Charges payées d'avance	417	(253)
Comptes fournisseurs et autres créditeurs	(9 592)	3 548
	(11 866) $	**1 919 $**

9. Ventes

	3 avril 2022 (53 semaines)	28 mars 2021 (52 semaines)
Bière	218 453 $	217 990 $
Spiritueux	122 849	119 133
Vin	114 094	109 889
Panachés et cidres	63 982	58 391
Produits non alcoolisés	506	556
	519 884 $	**505 959 $**

10. Charges d'exploitation

	3 avril 2022 (53 semaines)	28 mars 2021 (52 semaines)
Salaires – magasins	21 637 $	19 642 $
Avantages sociaux des employés	9 100	8 187
Salaires – administration	8 274	7 927
Dépréciation des actifs au titre du droit d'utilisation	6 758	6 730
Charges diverses	5 233	2 698
Remboursements de la consigne	3 527	3 486
Frais bancaires	3 212	3 044
Dépréciation des immobilisations corporelles	1 817	2 295
Électricité, mazout et télécommunications	1 752	1 556
Intérêts sur les obligations locatives	1 692	1 836
Honoraires et services professionnels	1 665	1 160
Salaires - entrepôt	1 572	1 351
Systèmes d'information	1 443	1 103
Coûts des services	1 166	1 261
Camionnage	1 137	979
Publicité et promotions	982	1 001
Réparations et entretien	826	708
Pénuries	758	668
Amortissement des immobilisations incorporelles	738	741
Entretien du système	616	529
Salaires - entretien	516	432
Fournitures et matériel accessoire	450	456
Assurances	379	161
Impôts fonciers	234	249
Autres bonus	229	217
Sécurité	220	222
Des dons	186	222
Déplacements	166	115
Formation et perfectionnement	89	112
Rémunération des administrateurs	52	46
Dégustations	9	28
	76 435 $	**69 162 $**

11. Objectifs et politiques de gestion du risque financier

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société soit incapable de respecter ses obligations financières à mesure qu'elles deviennent exigibles. La Société gère ce risque en surveillant les flux de trésorerie futurs afin de s'assurer qu'elle disposera d'une trésorerie suffisante pour s'acquitter de ces obligations. Les comptes créditeurs sont dus dans un délai d'un an. Les obligations locatives futures de la Société, non actualisées, se répartissent comme suit :

	3 avril 2022 (53 semaines)	28 mars 2021 (52 semaines)
Montant exigible en un an ou moins	8 114 $	8 095 $
Entre un an et cinq ans	33 323	33 160
Plus de cinq ans	18 900	24 038
	60 337 $	**65 293 $**

Risque de change

Pour la préparation des états financiers, les opérations sur devises autres que le dollar canadien sont enregistrées aux taux de change en vigueur à la date de l'opération. La Société est exposée au risque de change sur les achats libellés dans une autre monnaie que le dollar canadien. Les monnaies qui donnent lieu à ce risque sont principalement le dollar américain et l'euro. La direction a atténué ce risque en limitant le nombre d'opérations d'achat en devises étrangères.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que la Société subisse une perte parce qu'un client ne s'acquitte pas d'une obligation. L'exposition de la Société est liée à la valeur des comptes clients et autres débiteurs. La Société a réduit l'exposition à ce risque en limitant l'accès au crédit et les relations contractuelles avec les partenaires commerciaux. En date du 3 avril 2022, il n'y a pas de comptes débiteurs financiers importants de plus de 30 jours et aucun compte client ne représente plus de 10 % du total des comptes débiteurs.

Gestion du capital

La Société n'a pas de capital-actions ou de dette à long terme. Elle définit son capital comme étant l'encaisse et les capitaux propres. Ses principaux objectifs en matière de gestion du capital consistent à disposer d'assez de liquidités pour pouvoir respecter ses obligations financières et maximiser les rendements au profit de la province du Nouveau-Brunswick.

12. Éventualités

La Société est visée par plusieurs actions en justice et impliquée dans d'autres affaires dans le cours normal de ses activités. L'issue de ces actions et la décision des tribunaux à cet égard ne peuvent pas être déterminées à l'heure actuelle. Par conséquent, les états financiers ne reflètent aucune provision pour ces actions. Les règlements, s'il y a lieu, relatifs à ces éventualités seront comptabilisés dans la période où chaque règlement aura lieu. La direction a réduit ce risque en maintenant la couverture d'assurance requise.

La Société indemnise ses administrateurs et ses dirigeants en cas de réclamations raisonnables engagées ou de pertes raisonnables subies dans l'exercice de leurs fonctions pour la Société.

13. Opérations entre apparentés

La partie exerçant le contrôle ultime de la Société est la province du Nouveau-Brunswick. Les distributions à la province du Nouveau-Brunswick sont indiquées dans l'état des variations des capitaux propres. En vertu du principe de propriété commune, la Société est liée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État provinciaux. Les transactions avec ces entités sont effectuées dans le cours normal des activités et sont enregistrées à la valeur d'échange, sauf indication contraire dans les présents états financiers. Les opérations avec la province du Nouveau-Brunswick sont considérées comme sans importance dans ces états financiers.

La Société fournit des services à CNB, qui sont attribués à la Société par le biais d'un accord de service partagé. Ces services englobent le capital humain dans les domaines de la gestion de haute direction; la gouvernance d'entreprise; la gestion de biens; les services de technologie de l'information; la conformité stratégique; les services financiers; la communauté et la mobilisation; et la portion connexe des avantages sociaux. De plus, la Société répartit les frais d'occupation à CNB pour une partie de l'espace occupé par les employés de CNB. Ces opérations sont comptabilisées selon le principe du recouvrement des coûts et sont comptabilisées à titre de réduction des dépenses liées aux Salaires – administration, aux Avantages sociaux et aux Loyers. Au cours de l'exercice clos le 3 avril 2022, la Société a facturé à CNB la somme de 1 024 $ (1 236 $ en 2021) (soit 912 $ (1 104 $ en 2021) au titre des Salaires – administration et 112 $ (132 $ en 2021) au titre des Loyers et des frais d'occupation).

13. Opérations entre apparentés (suite)

La Société a fourni des fonds à CNB pour financer l'exploitation de l'organisme. Au 3 avril 2022, CNB avait entièrement remboursé tous les fonds dus à la Société a néant $ (15 488 $ en 2021). Les comptes clients et autres débiteurs comprennent une somme de 107 $ (88 $ en 2021), qui représente la portion courante de l'allocation de services partagés décrite ci-dessus. Le montant total non remboursé ne rapporte pas d'intérêt et n'est pas garanti, et il n'y a pas de durée de remboursement déterminée. Le montant dû à la SANB par CNB est considéré comme une créance courante et le remboursement est garanti aux termes d'un accord entre CNB et la Société de gestion du cannabis.

Ces opérations sont comptabilisées au montant réel de la contrepartie, tel qu'établi et convenu par les apparentés.

Rémunération du personnel de gestion clé

Les membres du conseil d'administration et de l'équipe de direction sont considérés comme des membres clés du personnel de gestion. La rémunération et les avantages sociaux totaux se chiffraient à 1 682 $ (1 397 $ en 2021).